Paraît depuis 1913
Tirage: 12.000

LA LIBERTÉ

Vol. 66 No 44 SAINT-BONIFACE 8 MARS 1979

M. Michel Lagacé à la présidence

Presse-Ouest Limitée compte six nouveaux membres

La Société franco-manitobaine vient de rendre public les noms des six nouveaux membres du Conseil d'administration de Presse-Ouest Limitée, la société éditrice du journal La Liberté. A la présidence, M. Michel Lagacé, le directeur du Centre de recherches du Collège universitaire de Saint-Boniface a été nommé pour un mandat de deux ans.

par André-Yves Rompré

Parmi les autres membres qui auront vraisemblablement à se répartir les fonctions à la vice-présidence, au secrétariat et aux finances, entre autres, on retrouve cinq nouvelles figures: M. Paul Massicotte, de Saint-Boniface qui est un comptable agréé à l'emploi de M.B.S. Construction Ltd; M. Henri Moquin, de Winnipeg, qui est le directeur régional du service de distribution de l'Office national du film pour les prairies; Mme Claire Noël, de Sainte-Anne-des-Chênes, une correspondante pour la région de la Seine à l'émission "Cahier manitobain" de Cksb; M. Gérard Pittet, de Saint-Boniface, qui occupe un poste de représentant des ventes à la compagnie Canada Packers; et enfin, M. Taïb Souffi, qui est professeur de philosophie au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Ce dernier tout comme le nouveau président de Presse-Ouest Limitée, M. Michel Lagacé, a un mandat jusqu'en 1981, alors que Mme Noël et MM. Massicotte, Moquin, et Pittet siégeront jusqu'au 31 mars 1980.

Le nouveau conseil d'administration de la société éditrice de Presse-Ouest Limitée est composée de "ressources variées qui devraient permettre aux dires mêmes du nouveau président, M. Lagacé, d'amener un équilibre des compétences tant au niveau de la gestion du journal, qu'à ceux des revenus et du contenu."

M. Lagacé a expliqué qu'il avait accepté la présidence en raison de son "désir de participer au développement d'une petite entreprise qui appartient aux Francophones du Manitoba".

Selon lui enfin, le nouveau conseil veillera à établir les structures nécessaires pour assurer non seulement le fonctionnement des opérations du journal La Liberté, mais également sa croissance à titre d'outil qui doit être un reflet de la communauté."



M. Michel Lagacé, nouveau président de Presse-Ouest Limitée.



C'était autour de la chorale des "Blés au vent", après celle des Intrépides voilà quelques semaines, d'aller chanter pour les prisonniers de Stony Mountain dimanche dernier. "La relève a accompagné le groupe sur les lieux".

C'est le rendez-vous de la Franco!

En fin de semaine, la Société franco-manitobaine, la Fédération provinciale des comités de parents, le Conseil jeunesse provincial et la Fédération de l'âge d'or du Manitoba, auxquels tous les Franco-Manitobains sont associés de près ou de loin, tiendront, au Centre des congrès de Winnipeg, leur assemblée annuelle.

Le journaliste Bernard Bocquel a préparé un volumineux dossier sur les quatre organismes et les lecteurs sont invités à en prendre connaissance dans les pages qui suivent.

Le dossier s'ouvre par un entretien avec le président sortant de charge, M. André Fréchette qui, en plus d'avoir siégé pendant les deux dernières années et avoir participé à quelque 300 rencontres publiques, fait montre d'un sens de l'autocritique peu commun en déclarant: "Le prochain président doit être plus agressif".

Par ailleurs, le directeur de la Fédération provinciale des comités de parents, M. Pierre Laurencelle, a indiqué qu'il souhaite une plus grande participation des parents et espère que l'organisme qu'il dirige obtienne un statut du gouvernement provincial.

Quant au président sortant du Conseil jeunesse provincial, M. Richard Chartier, il a déclaré que le Cjp "a définitivement changé" depuis quelque temps et que ses membres "ne sont pas des fanatiques qui ne parlent que le français."

Enfin, du côté de la Fédération de l'âge d'or du Manitoba, le coordonnateur provincial, M. Pierre Meunier, soutient que cet organisme est en train de faire des pas vers l'autofinancement réclamé de plus en plus par les membres du troisième âge. Un dossier à lire dans les pages d'actualités.

Éditorial

Ce qui pourrait s'appeler un "Portage vers l'avenir"

A l'aube de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, de même que de trois autres organismes franco-manitobains d'importance (La Fédération provinciale des comités de parents, la Fédération de l'âge d'or du Manitoba et le Conseil Jeunessse provincial), il est de bonne mise de s'arrêter sur les mutations en cours. De faire en quelque sorte une synthèse rituelle, comme à chaque fin d'année fiscale, des actions entreprises et des effets obtenus.

La Société franco-manitobaine propose un "Portage vers l'avenir" à ceux et celles du Manitoba français qui se sont engagés, voilà bien quelque temps, à vivre une réalité française et à prendre en main son épanouissement. Un épanouissement qui revêt de plus en plus de formes : sociale, économique, culturelle, historique... et politique.

•

A tous les échelons de sa structure, comme dans à peu près toutes les activités qu'elle parraine, la Sfm est en train de se définir un rôle nouveau et une raison d'être d'une façon plus précise. Elle est constamment un outil en devenir. Un instrument qui, au lieu d'être statique, recherche une nouvelle dynamique.

En d'autres mots, on est en train d'en faire un instrument d'intervention.

•

Ce virage entraîne certes une dynamique louable, mais il suscite invariablement des obstacles dans les tournants. Ce qui explique qu'elle est parfois contestée, et parfois contestable, et que les changements proposés ou inspirés par sa direction, génèrent des réflexes chez la population. Des réflexes qui sont tantôt progressistes, tantôt conservateurs, mais plus souvent qu'autrement suspects.

Or c'est précisément à cause de ces effets que les têtes dirigeantes de la Société franco-manitobaine doivent être autre chose que forts, ils ont intérêt à être doués pour assumer pleinement leurs actions, s'ils veulent continuer à bâtir quelque chose d'ici, qui soit véritablement franco-manitobain et... en français.

C'est d'ailleurs dans cette même ligne directrice qu'ont à se structurer les autres organismes qui se réuniront samedi, à la veille de l'assemblée annuelle de la Sfm, au Centre des congrès de Winnipeg. Eux aussi doivent s'appliquer à élire des têtes dirigeantes qui soient capables et douées pour expliquer à tous le sens de leurs actions.

Tous les gens n'ont pas la même perception de l'idéal pour les minoritaires - ce qui est heureux - et pour arriver à un consensus intelligent autour d'une destinée collective, il importe de considérer autant le point de vue des Franco-Manitobains de Sainte-Rose-du-Lac, de Notre-Dame-de-Lourdes ou de Saint-Pierre-Jolys, par exemple, que celui des résidents de la rue Aulneau à Saint-Boniface ou du parc Windsor. Cela impose bien sûr une certaine démystification et une certaine flexibilité de démarche, mais avant tout une compétence, avec le minimum de failles.

•

Pour bien canaliser les actions des organismes, il devient alors nécessaire d'avoir des structures bien huilées. Ce faisant, l'information dans les deux sens peut circuler librement et les actions appropriées peuvent être prises. A ce dernier niveau, si l'on en juge par ce qu'ont livré les leaders des organismes à notre journaliste dans les pages suivantes, les mots "portage vers l'avenir" ne peuvent être mieux appropriés.

André-Yves Rompré

lettres à LA LIBERTÉ

Des félicitations, des remarques et des souhaits

D'abord, nous voudrions envoyer nos félicitations à l'équipe du "Premier quart" de Cksb qui a mis en ondes les diverses activités du Festival.

Félicitations à ceux qui ont organisé les activités et à tous ceux qui ont fait du travail bénévole.

Cette année, nous avons eu l'occasion de participer aux activités de trois relais; cela fut pour nos amis et nous "un vrai festival".

Dans le passé, nous avons lu des reportages sur nos chansonniers, nos écrivains et nos artistes canadiens-français. Je crois que s'il y avait une section réservée chaque semaine dans laquelle **"La Liberté"** ferait le profil (photo, brève description de réalisations, origine, intérêts) d'un ou d'une artiste canadien-français, cela ferait connaître davantage nos chansonniers, nos artistes, entre autres, et tous nos artisans franco-manitobains; certainement, une très bonne promotion pour notre culture et notre héritage!

Une autre possibilité serait de faire des entrevues avec des personnes d'âge d'or: ces personnes, en racontant leur vie, leurs expériences et leur vision de notre héritage et de notre culture, pourraient sans doute contribuer à renseigner et enrichir le public.

Ces petits commentaires ne sont pas pour dire que vous ne faites pas bien maintenant; je trouve **"La Liberté"**, de semaine en semaine, davantage intéressante; continuez l'excellent travail et vos efforts.

Veuillez agréer nos sentiments de reconnaissance les plus sincères.

Deux Franco-Manitobains intéressés

Mariel L. Gauthier et Patricia Gendreau

Saint-Boniface
le 28 février 1979

"Merci aux électeurs"

Sincères remerciements à tous mes concitoyens du village qui m'ont donné leur appui lors de l'élection partielle du 20 février dernier. Merci aussi à ceux qui ont bien voulu prêter "main-forte" à ma campagne.

Comme votre représentant élu au conseil, j'essaierai de vous servir de mon mieux. Merci aussi à mon adversaire Gérard Dufault pour une campagne bien disputée.

Bien à vous,

Gilles Nault
Sainte-Anne-des-Chênes
le 27 février 79.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de MWNA et des Hebdos régionaux. et de l'association de la presse francophone hors Québec

RÉDACTEUR EN CHEF: André-Yves Rompré

JOURNALISTE COOPÉRANT: Bernard Bocquel.

PUBLICITAIRE et SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF: Claude Gagné.

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: Diane Gagnon, Johanne Legault.

MONTAGE: Normand Vermette.

SECRÉTARIAT: Régina Leclerc, Odette Guyot.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba, R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

lettres à LA LIBERTÉ

La Liberté se fait un devoir de publier toutes les lettres des lecteurs qui lui sont adressées. Les "lettres à La Liberté" doivent être dûment signées par leur(s) auteur(s). La rédaction se réserve le droit de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Les points de vue des lecteurs **devront être accompagnés d'un numéro de téléphone et d'une adresse afin que nous puissions, au besoin, communiquer avec nos correspondants. Toutefois les adresses et numéros des téléphone ne seront pas publiés.**

Veuillez adresser à: Lettres à La Liberté, Cp 96, Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B4.

lettres à LA LIBERTÉ

"Quand on "flirte" avec le suicide, la mort vient à grands pas"

Avez-vous lu les derniers numéros du journal "l'Echo de l'Institut-collégial de Saint-Pierre-Jolys"? Toujours deux ou trois articles sur trente dans une langue autre que l'anglais. Ne me demandez pas laquelle. On n'enseigne pas la dactylographie française à l'Institut collégial de Saint-Pierre-Jolys, ce qui produit un semblant de français sans accents. L'équipe du journal "l'Echo" n'utilise pas de dactylographes à caractère français. Ces jeunes sont mêmes convaincus qu'il n'y en a aucun à l'Institut collégial de Saint-Pierre-Jolys.

Cette idée aussi d'avoir placé un unilingue anglais à la tête d'un programme si vital pour la formation française! C'est comme au village. Aussitôt qu'un importé unilingue anglais montre le bout du nez on lui trouve un poste de dirigeant pour lui permettre de nous civiliser au plus tôt.

Comment ne pas parler de mort quand on forme ainsi la jeunesse à renier sa race, à avoir honte de ses origines, à faire la grimace (Yack...) chaque fois qu'il est question de français? Quand on "flirte" avec le suicide, la mort vient à grands pas. L'Institut collégial de Saint-Pierre-Jolys en est rendu là. Et le malheur qui seul peut ouvrir les yeux d'une population endormie ou coupablement indifférente est déjà à la porte.

La seule raison d'être de la Division scolaire de la Rivière-Rouge, c'est son caractère français. La lutte qu'il fallut livrer en 1958 pour partager le territoire du Manitoba afin de sauvegarder le droit des groupes ethniques à se trouver ensemble, à gouverner eux-mêmes leurs écoles! Et nous sommes en train de nous tuer du dedans. Qu'on ne vienne pas nous parler de "génocide" de la part d'ennemis non identifiés. Si le gouvernement se rendait compte de quelle façon on fait fi, dans cette école, de son caractère français et de l'entente tacite, sur l'honneur, de le favoriser, il aurait raison de la fermer ou de la consolider à Steinbach. En ce temps de restrictions budgétaires, ce n'est pas $60,000. et $50,000. qu'il épargnerait, mais une partie du coût du Bureau de la Division et du personnel scolaire. Seuls les chauffeurs d'autobus de Saint-Pierre-Jolys y gagneraient avec l'équipe du journal "Institute Coll. of St. Pierre ECHO", débarrassée enfin de cette corvée du français. Ce malheur est à la porte.

lointains ou éphémères... parlons plutôt de suicide collectif à la Jones...

Refuser d'apprendre une langue dont on possède déjà la base, c'est se condamner à l'infériorité. Autour de nous, des Allemands, des Ukrainiens, des Anglais font de grands efforts pour apprendre le français comme seconde ou même comme troisième langue pour se cultiver. Et dire que parmi les nôtres, il s'en trouve d'assez niaiseux pour se borner à l'unilinguisme anglais. Folie, à la façon des Frogs! Servilité, esclavage, race de troisième classe qui remonte au singe et retourne à la jungle!

Comment en sommes-nous arrivés là? La conscience, le courage du risque et du combat semblent à jamais disparus de l'âme de nos dirigeants scolaires.

Se pourrait-il que, prenant tellement à coeur la rentabilité de l'éducation et le goût des gros octrois, l'argent seul finisse par compter pour eux? Alors ils trompent le gouvernement et la population en laissant croire que tout marche à merveille. Pour sauver quoi? - Leur popularité? - Leur emploi? - Ou les deux?

Quant aux parents, il s'en trouve de moins adultes que leurs propres enfants. Ils manquent d'idées claires, se laissent guider par le rêve de gains assurés "avec l'anglais" quand ce n'est pas bêtement par l'illusion d'être plus à la mode. Nous manquons de convictions; nous n'avons que des sentiments mal guidés. Notre faiblesse fait la force des Richardson et Cie. On n'a même pas besoin de lui pour nous suicider, on se suicide tout seuls.

Père Hector Côté, c.s.v.
Otterburne, 27 février 79



dossier-actualités

Un dossier-reportage de Bernard Bocquel



André Fréchette: "J'ai essayé de résoudre les problèmes sans trop de confrontation".

"Une plus grande union est nécessaire" - Fréchette

Le 11 mars, à l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, André Fréchette donnera lecture de son deuxième et dernier rapport du président sur les activités écoulées de la Sfm. Il aura assumé pendant deux années, pour le meilleur et pour le pire, selon la formule consacrée, son rôle de porte-parole des Franco-Manitobains. Un poste difficile, que bien peu de gens ont dû lui envier.

La présidence de la Sfm, faut-il encore le répéter, est une fonction astreignante, qui exige de la part de son titulaire un sens du devoir apostolique. André Fréchette, 39 ans, fut d'abord conseiller à l'exécutif de la Société en 1976. Et dès l'assemblée de 77, on le sollicite pour sauter le pas, autrement dit pour devenir président. Il accepte de se présenter et faute de concurrent, accède à la charge "élu par acclamation".

Le terme de président étant d'un an et renouvelable pour une autre année, il décide de représenter, en avril 1978, alors que trois personnes sollicitent la confiance des quelque 1,200 participants à l'assemblée. Il faut croire que sa manière d'agir et ses orientations plaisent: André Fréchette est littéralement plébiscité. Fort de cette confiance, cet homme, naturellement enclin à la conciliation, a repris son bâton de pèlerin, s'efforçant de démontrer que "la Sfm n'est pas une grosse bête noire qui est là pour diviser, mais au contraire pour unifier les gens".

Eviter la confrontation

"J'ai voulu être un président pondéré, qui essaie de résoudre les problèmes sans trop de confrontation. Bien sûr, un leadership fort est nécessaire. Je l'ai exercé à ma façon, en essayant de rallier les forces par consensus et non par autorité." Une politique qui a, à en juger par les actions communes des différents organismes franco-manitobains, porté ses fruits. Il faut dire aussi qu'après les deux années de présidence du "fonceur" Gérard Archambault, certains voyaient la nécessité d'une période plus calme pour la Sfm.

Aujourd'hui, André Fréchette est d'avis qu'il faut que le prochain président soit à nouveau "plus agressif". En effet, deux gros dossiers attendent de pied ferme le futur porte-parole des Franco-Manitobains: la révision de l'acte scolaire et les élections fédérales. "Je souhaite aussi que le prochain président puisse avoir la possibilité de mieux posséder des dossiers que je n'ai pu approfondir, faute de temps." Si cette autocritique honore André Fréchette, elle prouve aussi par la même occasion que le système du président bénévole à temps partiel n'offre pas la meilleure efficacité.

Un des regrets du président sortant est "de ne pas avoir été suffisamment dans les régions". Un drôle de reproche si l'on sait qu'il a assisté, en deux années, à plus de 300 rencontres en tous genres. André Fréchette déplore aussi le manque de communication entre lui et les gens: "En tant que président, on ne sait pas ce que les gens pensent de vous, ils ne viennent pas vous voir directement. Dans ce sens, on patauge dans le noir. Cela crée un sentiment d'insécurité."

Les orientations du plan d'action

Pourtant M. Fréchette est convaincu que les orientations prises par la Sfm, dans le cadre du fameux "plan d'action de 1977", qui fixait les objectifs à atteindre au cours des années à venir dans les domaines culturels, sociaux, éducationnels, politiques, sont les bonnes. Rappelons que l'accent est mis sur les développements économique et communautaire.

Après "avoir donné deux ans comme président", M. Fréchette a le sentiment de quitter un organisme "qui sait beaucoup plus où il s'en va". En ajoutant toutefois: "Pour l'avenir, la seule façon de survivre pour la Sfm est que les Franco-Manitobains réalisent la nécessité d'une association provinciale". Définitivement, le besoin d'une plus grande union au sein de la communauté franco-manitobaine a constitué l'une des constantes de l'action d'André Fréchette, et il regrette qu'il n'y ait "pas plus d'unité dans la communauté".

Le "testament" de cet homme qui n'a jamais pris de décision sans consulter l'exécutif de la Société semble clair. Le futur président ("agressif") devra lui aussi essayer d'expliquer que "la Sfm n'est pas une grosse bête noire qui est là pour diviser, mais pour unifier les gens". Il devra "essayer", comme aime à le répéter André Fréchette, le conciliateur modeste.

Foidart se retire de la course à la présidence

M. Donald Foidart dont on avait annoncé la mise en nomination au poste de président de la Société franco-manitobaine à l'élection qui doit se tenir au cours de l'Assemblée annuelle en fin de semaine, a décidé de retirer sa candidature de la présidence pour combler plutôt un poste vacant à la vice-présidence.

Ce qui signifie, à toutes fins utiles, qu'il ne reste actuellement qu'un seul candidat en liste pour la présidence, soit M. René Piché, et que si aucune candidature de dernière minute n'émerge des rangs franco-manitobains, il sera élu par acclamation.

M. Foidart a indiqué comme suit les raisons qui ont motivé son retrait de la course: "A titre de secrétaire-trésorier de la Sfm, j'ai eu l'occasion de travailler pendant la dernière année avec M. Piché, et il me semble le candidat tout désigné pour accéder au poste de président; c'est pourquoi, j'ai choisi de me présenter à la première vice-présidence où il y avait une vacance", a-t-il déclaré au cours du week-end dernier.

dossier-actualités

La vraie nature du "Portage vers l'avenir"

Après les festivités et les regards attendris sur le passé qui avaient marqué la célébration, l'an dernier, du 10e anniversaire de la Société franco-manitobaine, les responsables de cet organisme veulent à nouveau se diriger résolument vers l'avenir, comme en témoigne le thème de l'assemblée annuelle du 11 mars: "Portage vers l'avenir". Le tout joué sur l'air de "savoir d'où je viens pour mieux m'identifier".

Le format de la 11e assemblée annuelle est bien différent de celui des années passées. Ainsi la formule des ateliers tombe, au moins provisoirement, à la trappe. Pratiquement, la réunion se tiendra durant la matinée, l'après-midi étant consacré, avec le support d'un film par exemple, "à développer le sentiment d'appartenance à la communauté", comme l'explique Mme Marie Jubinville, la directrice générale de la Sfm.

"Les gens, continue-t-elle, ont dit et répété ce qu'ils veulent. Maintenant, nous pensons qu'il est important que les Franco-Manitobains sachent d'où ils viennent pour qu'ils puissent s'identifier davantage, car il est difficile d'être fier quand on est minoritaire. Bien entendu, il n'existe pas de solution magique pour demain."

Contextes national et provincial

Il reste que présentement la communauté passe par une période de remise en question, de réévaluation. Une situation que les responsables de la Sfm ont tenté de résumer symboliquement en un mot: "portage", équivalent de "période difficile". Marie Jubinville précise en déclarant notamment que les difficultés sont liées aux contextes national et provincial.

En dépit de cette situation, la Sfm a arrêté son cap et il ne semble pas qu'il soit question de mettre en doute les orientations prises dans le cadre d'un plan d'action sur cinq années, présenté en 1977. Il s'agissait alors de définir un certain nombre d'objectifs à atteindre dans des domaines aussi variés que la politique, la culture, l'économie et le social.

Sans négliger les autres secteurs, l'exécutif de la Société a, surtout depuis un an, décidé de mettre l'accent sur deux secteurs spécifiques: le développement économique et le développement communautaire. Un choix qui explique certainement la mise sur pied récente d'une sorte de service d'animation capable de fournir un apport technique lorsque la demande en est faite.



Mme Marie Jubinville, directrice générale de la Sfm. "Les gens ont dit et répété ce qu'ils veulent".

"On cherche à offrir un service de formation et d'information", souligne Mlle Pauline Hince, responsable du développement communautaire à la Sfm. "Ainsi, nous avons donné une aide organisationnelle à des organismes comme la Ligue des femmes catholiques ou la Société Saint-Jean-Baptiste."

Le travail, en fait, s'effectue à deux niveaux. D'une part sur le plan communautaire, comme à Saint-Adolphe ou à La Broquerie, et d'autre part, en collaborant plus spécifiquement avec des organismes intéressés. L'idée centrale étant de ne pas créer des organisations parallèles, mais d'utiliser les ressources en place.

Un travail semé d'embûches

Si le développement communautaire est un travail de longue haleine, semé d'embûches, il en va de même pour le développement économique, la deuxième orientation clé, confiée depuis deux ans à M. Jean-Louis Morin. Le coordonnateur en économie se trouvait, lors de son engagement, devant une situation qu'il résume ainsi: "On ne savait pas vraiment ce que les gens voulaient. Maintenant, nous avons identifié les besoins et au moins une partie de notre clientèle, grâce à la conférence en économie tenue en novembre dernier". Les besoins? "Faire de l'argent, créer des emplois pour les Franco-Manitobains, offrir une formation économique." La clientèle? "En premier lieu les commerçants, mais aussi les personnes spécialement intéressées par les clubs d'investissement." Une formule d'ailleurs qui commence à faire son chemin dans la communauté.

Les choix opérés par la Société franco-manitobaine, puisqu'ils exigent une continuité à long terme des efforts engagés, ne devraient donc pas être mis en doute par le prochain exécutif du bras politique des Franco-Manitobains. Il ne reste plus qu'à espérer que le portage, la période difficile, ne s'éternise pas. Surtout que d'aucuns doivent déjà se fatiguer du voyage, la rivière promise se faisant attendre.

À l'assemblée annuelle

Mgr Hacault ne pourra être présent

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au président sortant de la Société franco-manitobaine, M. André Fréchette, l'archevêque du diocèse de Saint-Boniface fait part qu'il ne pourra prendre part à l'assemblée annuelle de la Sfm en fin de semaine puisqu'il sera retenu à une réunion des évêques de l'Ouest à Edmonton.

Dans la lettre adressée au président de la Sfm, Mgr Hacault souligne l'intérêt qu'il a pour le thème choisi de l'assemblée, "Portage vers l'avenir". Il écrit à ce sujet: "Vous présenterez et étudierez ensemble un thème prometteur. Le cadre d'un rassemblement de festivité et d'évaluation des forces vives de la communauté franco-manitobaine soutiendra votre regard sur l'avenir de notre communauté elle-même. Ce regard ne sera pourtant pas distrait des tâches ardues à poursuivre, puisque la fête fera croître chez les jeunes et les moins jeunes une authentique fidélité à l'héritage culturel et social, familial et religieux qui sont au coeur de notre commune fierté."



Mgr Hacault précise aussi dans sa lettre que Mgr Maurice Beaudoux sera présent à l'assemblée de la fin de semaine et que son témoignage d'expérience pourra souligner les liens constructifs avec l'Eglise de Saint-Boniface".

La Société historique à la Sfm

Tous les Franco-Manitobains sont invités à visiter l'exposition de documents, photos, cartes et plans qui retraceront l'histoire du Manitoba français à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Sfm en fin de semaine au Centre des congrès de Winnipeg. A ne pas rater non plus, la conférence que donnera dans l'après-midi de dimanche l'invité de la Société historique, M. Henri Bergeron.



dossier-actualités

Les comités de parents devraient appuyer davantage la Fpcp

La Fédération provinciale des comités de parents est un mouvement encore jeune, puisqu'il n'a vu le jour qu'au mois de mai 1976, à l'époque où la bataille pour les écoles françaises battait son plein. Composée initialement d'une douzaine de comités membres, la Fédération en compte aujourd'hui 24. Et grâce à une action souvent discrète mais persévérante, elle commence à prendre du poids, surtout depuis un an. Même si des problèmes demeurent.

M. Pierre Laurencelle, qui est le directeur de la Fpcp depuis sa création, sait donc de quoi il parle en affirmant que "de plus en plus, la Fédération est acceptée comme un organisme qui a un mot à dire dans le domaine de l'éducation." Et de fait, les responsables des Educateurs franco-manitobains ou du Bureau de l'Education française, par exemple, consultent fréquemment la Fédération.

Les objectifs de la Fpcp sont des plus louables. En résumé, elle cherche à promouvoir l'épanouissement et le développement de l'éducation franlaise partout dans la province. Elle veut aussi rejoindre tous les membres de la communauté francophone pour leur faciliter le choix de la langue d'enseignement, conformément à l'Acte scolaire.



M. Pierre Laurencelle, directeur général de la Fpcp. "Les comités de parents décideront de l'avenir de la Fédération".

Des propositions très concrètes

Voilà qui explique clairement pourquoi les responsables de la Fpcp suivent de très près la révision de l'Acte scolaire en formulant, de concert avec d'autres organismes, des propositions de réforme concrètes. Dans ce contexte, on comprend pourquoi Pierre Laurencelle souhaiterait que le mouvement obtienne un statut auprès du gouvernement manitobain, comme c'est le cas au Québec, par exemple.

Mais pour l'instant, là n'est pas le plus gros souci du directeur général de la Fpcp. "La Fédération est l'organisme représentatif des différents comités de parents intéressés à la promotion de l'éducation française dans les écoles où un cours de français est enseigné. Malheureusement, certains comités semblent hésitants à se servir de la Fédération. Or, nous n'intervenons que sur demande. Nous appliquons le principe de non-ingérence".

Que redoutent des comités de parents? Et bien, toujours selon Pierre Laurencelle, "certains semblent avoir peur de perdre leur autonomie, ou peur que la Fpcp va les entraîner dans des "histoires" trop politiques. Ainsi Mme Evelyn Reese, une des candidates qui s'était présentée à l'élection pour le poste de commissaire dans la division scolaire de Saint-Boniface, nous a accusée, et à tort, de ne pas avoir laissé la porte ouverte aux partisans du 50-50."

La responsabilité des comités

"Dans le cadre de notre action, nous cherchons à conscientiser les gens, pour qu'un lien s'établisse entre la communauté et l'école. Nous avons un travail d'information, de sensibilisation à effectuer. Il faut que les comités de parents comprennent qu'ils doivent prendre leurs responsabilités, car nous ne sommes pas là pour leur dire quoi faire."

La Fédération provinciale des comités de parents a un pari à tenir. Lors de sa création, elle a été présentée comme une espèce de "projet sur cinq ans", financé par le Secrétariat d'Etat. Or, n'oublions pas les difficultés déjà rencontrées par les responsables de la Fédération pour obtenir, après de longs mois de retard, la subvention pour assurer l'existence de la troisième année du mouvement. Ce coup de semonce fait dire à Pierre Laurencelle: "Les subventions n'ont rien d'éternel. Il faudrait que les comités de parents appuient davantage la Fédération. C'est eux qui décideront de l'existence de la Fpcp".

Ainsi les responsables de la Fpcp, à la veille de la troisième assemblée annuelle du mouvement, sont bien obligés de regarder vers l'avenir, au-delà du fameux cinq ans. En se disant peut-être que l'on perd singulièrement de sa force de persuasion devant un interlocuteur qui sait que, d'ici deux années, la Fédération pourrait ne plus exister. Mais en attendant, mettant à profit son prestige naissant, nul doute qu'elle va continuer à jouer son rôle de trait d'union entre des comités de parents aux sensibilités différentes, éparpillés dans la province, dont l'action a besoin d'être coordonnée.

A la Fpcp

Trois postes sont à combler

La troisième assemblée annuelle de la Fédération provinciale des comités, de parents se déroulera sous le thème de "L'année internationale de l'enfant". La réunion se tiendra le 10 mars au Centre des congrès à partir de 13 h 30, jusqu'à 15h30. Trois postes de conseillers sont à pourvoir, et quatre candidatures ont été déposées; celles de Mmes Elaine Brodeur (Saint-Adolphe), Doris Hogue (Ile-des-Chênes) et de MM. Georges Boily (La Broquerie), Victor Dumesnil (Sainte-Agathe). Le président de la Fpcp, M. Roger Dubois, comme le vice-président, M. Denis Chénier, occupent leur fonction pour une autre année.

Par ailleurs, Mme Louise Trudel a été engagée à temps plein voilà un mois comme assistante au directeur général Pierre Laurencelle, qui avait bénéficié jusqu'alors de l'aide à mi-temps de Pierre Meunier, coordonnateur de la Fédération de l'Age d'Or du Manitoba.

dossier-actualités

"Définitivement, le Cjp a changé"

Le Conseil jeunesse provincial ne s'est pas servi de la brouette cette année pour mener à bien son action. Autrement dit le Cjp n'a pas cherché de coup d'éclat, comme il avait si bien réussi début 78, lors du passage à Winnipeg de la commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne, en présentant aux membres de la commission une brouette pleine de documents, avec la mention "Tout a déjà été dit". Fort de cette constation, l'exécutif du Cjp a choisi de partir à la recheche des 15-25 ans francophones.

Dans son rapport d'activités pour la première moitié de l'année, le directeur du Cjp d'alors, M. Jean-Pierre Dubé, ne laissait planer aucun doute sur les intentions du Conseil jeunesse. "Cette année, nous voulons que le Cjp prenne racine, qu'il devienne un mouvement, une force vivante dans les communautés." L'actuel président du Conseil jeunesse, M. Richard Chartier, qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, confirme les changements de politique intervenus en affirmant: "Définitivement, le Cjp a changé".

Avant d'accéder à la présidence à la dernière assemblée annuelle, Richard Chartier avait occupé deux ans la vice-présidence. Pour lui, à cette époque, le Cjp axait trop son action sur la politique et les rapports avec les adultes. En un mot, on délaissait les jeunes, la clientèle de l'organisme. Alors l'exécutif du mouvement a décidé de diversifier ses activités en accordant une part importante au domaine culturel. Un moyen de rebâtir au Cjp une image de marque.

Le respect des jeunes

"Aujourd'hui, explique Richard Chartier, le Cjp est plus respecté par les jeunes, qui peuvent s'identifier au mouvement. Ils commencent à comprendre que les membres du Cjp ne sont pas des fanatiques qui ne parlent que le français, ne lisent que du français. Le français, on le prend pour acquis." Pour Chartier, le Cjp en est encore au stade de la démystification, de la clarification.



M. Richard Chartier, président du Cjp. "Nous ne sommes pas des fanatiques".

Prenant prétexte de son départ du Cjp, il reste évasif sur la question, qu'il ne faudra pas manquer de poser au prochain exécutif: "Que fera le Cjp une fois qu'il aura rejoint sa clientèle, quand elle aura enfin compris que les responsables du Conseil jeunesse ne sont pas des "fanatiques"?

La question de l'identité reviendra

La réunion annuelle du Conseil jeunesse provincial se déroulera le 10 mars au Centre des congrès, à partir de 12 h 30, sous le thème: "D'Ouest j'viens, d'Ouest j'reste". On aura saisi que la question de l'identité sera spécialement abordée.

A l'heure actuelle, seul M. Guy Smith, actuel conseiller secondaire de l'exécutif, a posé sa candidature pour la présidence du mouvement. Quant aux autres postes vacants, ils nécessiteront la tenue d'élections. Le fait mérite d'être souligné. Car malheureusement trop souvent par le passé, les candidats à l'exécutif se trouvaient le jour avant l'assemblée annuelle.

FadoM

L'autofinancement du troisième âge

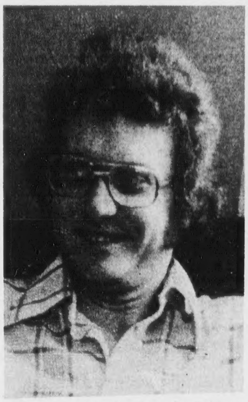
La seule fédération des gens de l'âge d'or au Manitoba, la Fédération de l'Age d'Or du Manitoba (FadoM) a réussi, depuis sa création récente, en juin 1977 précisément, un démarrage en trombe, et se dirige gaillardement vers sa deuxième assemblée annuelle. Du côté des 55 ans et plus, tout semble aller pour le mieux. On parle déjà sérieusement de s'autofinancer. Un projet sera d'ailleurs présenté d'ici peu.

M. Pierre Meunier, qui est maintenant depuis le début de février coordonnateur à temps plein, souligne l'intérêt que les personnes âgées démontrent vis-à-vis du problème de l'autofinancement. "Alors que nous nous rendions chez les différents clubs, pour leur expliquer l'utilité d'une fédération, la question qui revenait sans cesse était celle du financement. Voilà pourquoi nous portons nos efforts sur les modes d'autofinancement, plutôt que de mettre l'accent sur l'affiliation de nouveaux clubs".

Actuellement, la FadoM est composée de 25 clubs, sur les 36 clubs francophones regroupant des personnes âgées dans la province. Lors de la création de la Fédération, 18 seulement étaient affiliés. Environ 1,300 personnes ont le statut de membre actif, c'est-à-dire qu'elles paient la cotisation de un dollar. Le coordonnateur estime qu'indirectement de 3000 à 5000 sont impliqués dans le mouvement.

Un domaine important: la politique

Les objectifs de la Fédération sont d'ordre politique, éducationnel, économique, culturel et social. Les activités organisées jusqu'à date, comme la cabane à sucre, le voyage au carnaval de Québec, un pique-nique provincial, des journées de leadership ont permis de répondre, au moins partiellement, aux buts fixés. Sauf dans un domaine, pourtant combien important, celui de la politique.



M. Pierre Meunier, coordonnateur, à temps plein, de la FadoM. "un projet d'autofinancement de la Fédération est à l'étude".

Mais, selon Pierre Meunier, il est certain que la FadoM pourra bientôt s'engager aussi sur ce terrain-là. Son problème: le manque de temps. "Je suis seul, et il y a du travail pour deux". Son regret: la Fédération n'a pas été suffisamment présente à la base. "Seulement, il ne faut pas perdre de vue que la FadoM ne disposait, durant ses deux premières années, que d'un coordonnateur à mi-temps." Néanmoins, il peut ajouter: "Les personnes âgées profitent de la Fédération qui répond à leur attente. Ils veulent se regrouper, se rencontrer. Nous leur en avons donné les moyens."

Il reste que de nombreux projets doivent rester en plans, faute d'argent et de moyens techniques. "Ça roule trop vite" ne peut que lancer le coordonnateur. La Fédération de l'Age d'Or du Manitoba a le vent en poupe. Attendons de voir quelle sera la participation à l'assemblée annuelle qui est jugée très importante. Car la FadoM ne dispose pas encore des mécanismes idéaux pour recueillir les suggestions des membres. Et il reste sûrement des défauts de jeunesse à éliminer.

Une occasion unique de rencontre

La Fédération de l'Age d'Or du Manitoba tiendra le 10 mars, au Centre des congrès, à partir de 13h sa deuxième assemblée annuelle. Trois ateliers à caractère informatif pourront être suivis par les participants. Les sujets sont: le financement de la FadoM; ce qu'est une fédération; et la pension de vieillesse.

Tous les postes de l'exécutif sont à pouvoir. M. Louis Hince, de Grande Pointe, est candidant à la présidence, M. Jos Legault, d'Elie, est candidate à la vice-présidence et Mme Nadien Balcaen, du foyer Chez-nous est candidate au poste de secrétaire.

Par ailleurs, la FadoM organise, pour le 25 mars au Centre culturel franco-manitobain, une cabane à sucre. La première tentative du genre, qui avait eu lieu l'an dernier, avait connu, on s'en souvient, un vif succès, les personnes âgées de toute la province trouvant là une occasion unique de rencontre.

les Danseurs de la Rivière Rouge

vous racontent



Spectacle en 2 parties dont l'une est la suite à "La Grosse Noce". Vous y trouverez des personnages tels que François Coquereau, Aurèle Desaulniers, Germaine Marion, Paulette Landry, Michel Lachiver, Pierre Lemoine et Jeanne Léger. Réservez d'avance en composant 233-8972. Ce spectacle sera présenté du 7 au 11 mars en la Salle Pauline Boutal à 20h30. Billets en vente au guichet du CCFM au prix de $5.00 chacun.

Si vous n'êtes pas pré-inscrit, vous pouvez le faire à votre arrivée, entre 12 h 30 et 13 h 30.

Qui? Tous les parents francophones

ASSEMBLÉE ANNUELLE

FÉDÉRATION PROVINCIALE DES COMITÉS DE PARENTS

date: le 10 mars 1979
endroit: Centre des Congrès
heure: 13 h 30 à 15 h 30

Laurier
L'école Taché
Collège Saint-Boniface
Saint-Lazare
Saint-Malo
Saint-Adolphe
L'école Lacerte
Saint-Eustache
Sainte-Agathe
Saint-Pierre-Jolys
Lorette

Sainte-Anne
L'école Noël-Ritchot
Petit Séminaire
Île-des-Chênes
La Broquerie
L'école Provencher
Saint-Georges
L'école Guyot
Saint-Léon
Précieux-Sang
L'école Lavallée

L'IMPORTANT C'EST L'ENFANT

Inscription: 12 h 30
Conférencier: Paul Ruest

Programme: Chorale de l'école Lacerte

Entrée: libre
Vin et Fromage 16 h à 17 h
Garderie: 2 à 12 ans

1979-1980: l'Année de l'Enfant

LA SFM NOUS INFORME

Tél.: 233-4915
340, boulevard Provencher
Case Postale 145, St-Boniface, Man., R2H 3B4

Résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Annuelle le 11 mars.

MOTION présentée par l'Association des Commissaires d'Écoles de Langue française du Manitoba.

ATTENDU QUE le Ministère de l'Education prépare une refonte et une révision à l'acte scolaire;

ATTENDU QUE les organismes franco-manitobains, suite à des consultations auprès de leurs membres, ont déjà fait connaître leurs positions aux agences gouvernementales;

ATTENDU QUE les démarches de plusieurs Franco-Manitobains ont déjà été entamées auprès de différents ministres;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LES PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SFM REITÈRENT LES POSITIONS PRISES PAR LES ORGANISMES FRANCO-MANITOBAINS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT, à savoir que:

1) Que le concept de l'école française et de l'école d'immersion soit inséré dans la loi scolaire;

2) Que ces écoles françaises et d'immersion soient, grâce à des politiques de transports favorables, accessibles à tout étudiant désireux de s'y inscrire;

3) Qu'un mécanisme d'appel soit prévu afin de garantir la protection des droits des parents à l'éducation française.

Proposée par Mme Lucille Huot
Appuyée par Mme Diane Dubé.

RÉSOLUTION: LIGUE DES FEMMES CATHOLIQUES

Attendu que les mass-media (télévision, radio, et presse) exercent une influence inconsciente sur la vie et les valeurs de nos jeunes.

Qu'il soit résolu que la S.F.M. appuie fortement la demande de la L.F.C. auprès du Bureau de l'Éducation Française en ce qui concerne l'étude des mass-media, et que des cours sur l'étude des media soient inclus au programme scolaire.

Proposée par: Arlette Roy
Appuyée par: Gemma Lagacé

Élections

M. Donald Foidart a retiré sa candidature au poste de président de la Sfm. Il posera sa candidature au poste de 1er vice-président.

A date, les personnes suivantes ont déclaré leur intention de poser leur candidature aux postes vacants:

Président: M. René Piché
1er vice-président: M. Donald Foidart
2e vice-président: M. Robert Rey
Secrétaire-trésorier: M. Jean-Paul Gobeil
Conseillers (2 à élire):
M. Louis Fiola
M. Robert Arbez
M. Roger Robidoux

Les petites nouvelles

Le bulletin du Cefco: ça promet!

Le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (Cefco) vient de débuter la publication d'un bulletin d'information fort intéressant. La première livraison de ce bulletin, parue en février, traite de divers sujets intéressants: de la création du centre, de la thèse du regretté professeur Robert Painchaud, d'un stage de formation à Ottawa, etc. On peut s'abonner à ce bulletin très bien rédigé en faisant une demande au Cefco, Collège universitaire de Saint-Boniface, Manitoba, R2H 0H7... moyennant la modique somme de deux dollars pour un abonnement. Ça promet.

•

Pour rester dans le domaine...

Pour rester dans le domaine de l'édition, il faut noter que la brochure que vient de rendre public "Les Editions du blé" pour faire une promotion de leur "bon choix de livres" est tout à fait bien faite. On y apprend que cette maison d'édition, qui compte déjà trois ans d'existence, a parrainé la publication d'une vingtaine d'ouvrages.

•

La fin de semaine chantante de Lourdes

L'alliance chorale Manitoba "Mélo-Mani" rappelle la tenue d'une fin de semaine chantante" prévue pour les samedi et dimanche 17 et 18 mars. L'événement est organisé en collaboration avec le comité culturel de Lourdes. Les inscriptions se feront le samedi matin dès 9 h 30 à l'école secondaire de l'endroit.

Les organismes rencontrent Lyon

Deux jours avant la tenue de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon a enfin, après plusieurs mois de tractations, accepté de recevoir une délégation de représentants d'organismes de la communauté, conduite par M. André Fréchette, président de la Sfm. Il sera accompagné de MM. Roger Dubois (président de la Fédération des comités de parents), Roger Collet (président par intérim du Centre culturel franco-manitobain), Marie Jubinville, directrice de la Sfm et Maurice Gauthier, représentant du commissaire aux langues officielles. (président de l'Association des commissaires d'école de langue française), Jean-Yves Rochon (président des Educateurs franco-manitobains), Richard Chartier (président du Conseil jeunesse provincial), Michel Monnin

•

Un président Saint-Bonifacien

Un communiqué de l'Alliance canadienne des agences de voyages (Alliance of canadian travel association) nous informe que M. Arthur D'Eschambault, de Saint-Boniface, a été récemment élu à la présidence de cet organisme. M. D'Eschambault a d'ailleurs fait l'objet d'une récente interview publiée dans le magazine "Canadian travel courier", une feuille spécialisée.

•

"Dédéthoven" en spectacle à Winnipeg

André Gagnon débute à Winnipeg une tournée de l'Ouest qui l'amènera à Vancouver le lendemain, à Edmonton, Saskatoon, Régina et Calgary les quatre jours suivants.

Le pianiste-vedette québécois André Gagnon sera dans nos murs en fin de semaine alors qu'il donnera un concert dimanche soir, le 11 mars, à la Salle du centenaire, à Winnipeg.

On s'attend à ce que le spectacle de Gagnon remporte les succès habituels, alors qu'il en sera à débuter sa deuxième tournée de spectacles dans l'Ouest. On dit qu'il reste encore des billets disponibles pour dimanche soir.



André Gagnon

LA VÉRITÉ

Mieux vaut de l'herbe pour nourriture, là où règne l'amour, Qu'un boeuf engraissé, si la haine est là.
(Prov. 15, v. 17)

Heure de tombée vendredi 15 h.


Université
de
Moncton
— UNE UNIVERSITE FRANÇAISE
— AU COEUR DE L'ACADIE
— REGROUPANT AU DELA DE 3000 ETUDIANTS
— des PROVINCES MARITIMES
— du CANADA ENTIER
— de 17 PAYS ETRANGERS
— Date limite de demande d'admission:
— 1er juin (candidats canadiens)
— 1er février (candidats étrangers)
POUR RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS A:
UNIVERSITE DE MONCTON
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON
BUREAU DU REGISTRAIRE
SERVICE DE L'ADMISSION
MONCTON, N.-B.
CANADA
E1A 3E9
TEL.: (506) 858-4115
MONCTON

L'assemblée annuelle du Cjp:

Et pis d'Ouest qu'on est?

par Gilles Dumaine

"D'Ouest j'viens, d'Ouest j'reste" est le thème de l'assemblée annuelle du Conseil jeunesse provincial, qui aura lieu le samedi, 10 mars, au Centre des congrès de Winnipeg.

Le thème, qui est un jeu sur le mot Ouest, est axé sur une prise de conscience de l'identité particulière des Francophones de l'Ouest. Les candidats aux cinq postes à combler au comité exécutif, celui de président étant le plus important, traiteront du thème dans leurs discours prononcés avant les élections de l'après-midi.

A la suite de la journée de politique, tous seront invités à participer à l'activité "surprise" de l'assemblée, soit à un spectacle du duo folklorique Jim Corcoran et Bertrand Gosselin. Il faut remarquer que la "surprise" a quelque chose d'assez ironique: en cherchant son identité de Francophone de l'Ouest, on fait appel à des artistes québécois pour se divertir! Mais il ne faut pas trop s'en faire, car on nous assure que le choix d'artistes n'était basé que sur une question de qualité!

Contrairement aux années passées, l'assemblée annuelle du Cjp se déroulera le samedi plutôt que le dimanche, pour permettre aux participants d'assister le lendemain à la réunion de la Société franco-manitobaine, qui a aussi pour toile de fond, la question de l'identité des Francophones de l'Ouest. L'invitée spéciale de l'assemblée annuelle de la Sfm est l'Acadienne Mme Antonine Maillet auteur de "La Sagouine".



L'assemblée annuelle du Cjp en 1978. On reprend le tout en fin de semaine.

Au pénitencier de Stony Mountain

Au tour des "Blés au Vent" de chanter pour les prisonniers

C'était au tour des membres de la chorale des Blés au vent, après ceux des Intrépides voilà quelques semaines, d'aller chanter à une messe à la chapelle du pénitencier de Stony Mountain dimanche dernier. Et à la suite des impressions positives laissées de part et d'autre, les jeunes chanteurs ont l'intention de reprendre l'expérience.

par Roger Lagassé

On n'aurait jamais cru que cela serait si compliqué de pénétrer à l'intérieur d'un pénitencier. "Messieurs, dames signez ici, déposez vos bourses et vos appareils photographiques dans les casiers, et préparez-vous à vous faire fouiller." Tout cela se passait dans l'atmosphère serein et joyeux d'un dimanche matin. Une religieuse avait même préparé un gâteau pour le garde qui en fut manifestement ravi.

Une fois les préliminaires accomplis, les jeunes ont franchi une porte à barreaux de fer, ont parcouru quelques couloirs, et se sont retrouvés à l'intérieur de la chapelle de l'institution de Stony Mountain. Quelques instants plus tard, la salle se remplit de jeunes détenus.

Pendant la messe, la chorale, dirigée par Guy Boulianne et accompagnée au piano par Patti Chalmers, a chanté quelques chansons dont: "Ain't that good news" et "Berceuse de la Vierge". Marcien Ferland, qui est maître de chapelle à l'institut de Stony Mountain, accompagnait à l'orgue. Quelques individus dans l'auditoire ont prononcé les prières et lectures universelles.



La façade du pénitencier de Stony Mountain.

Après l'office religieux, les jeunes chanteurs ont pris le temps de tenir une petite causerie avec les détenus. Après que la gêne fut dissipée, on s'est étonné de trouver les détenus si abordables. On s'était imaginé -à tort sans doute- que ces gens auraient chacun une cicatrice à la joue et une voix rauque, genre roman policier. Il n'en fut rien. On a même rencontré, des gens que l'on connaissait!

Bref, les Blés au vent ont été très appréciés et on a demandé que la chorale revienne donner un concert complet. M. Emile Hacault, président de la chorale, a indiqué qu'il entreprendrait des démarches à cet effet et que cela pourrait se réaliser bientôt.

Entre temps, les Blés au vent donneront des récitals à Saint-Jean-Baptiste le 18 mars, à Saint-Boniface le 8 avril, et à Saint-Norbert et Saint-Lazare les 25 et 28 avril respectivement.

La relève

Le Conseil jeunesse provincial a mis sur pied une équipe de quatre personnes chargées de la rédaction de cette page que La Liberté met gracieusement à la disposition des jeunes Franco-Manitobains.

Directeur: Louis Kirouac
Journalistes:
Gilles Dumaine
Lise Dupuis
Roger Lagassé

Revue des disques

par Lise Dupuis

DANS UN OPÉRA CRIC CRAC ROCK!: Les Frères Brosses - un nouveau groupe québécois - présentent une bonne variété de musique sur leur nouveau disque plutôt comique. Ils offrent du folklore, du disco, et la musique jamaïcaine!

Le groupe surprend énormément avec une chanson intitulée "Même chose". Une chanson dans laquelle les Frères Brosses font des imitations d'autres groupes tels que Plume LaTraverse, Harmonium, Offenbach, et Frank Zappa! Toujours d'un air comique, au parler "joual", on peut facilement comparer leur style à celui de Plume LaTraverse pour ce qui a trait aux sons bizarres à l'intérieur de leurs chansons.

Le rythme disco est parfois simple, mais complété avec un ensemble de flûte, de violon, et de piano. Les harmonies, chantées par cinq filles sont très claires et précises. Grâce au bon enregistrement, nous pouvons les apprécier dans leurs chansons "disco".

Enfin, les dialogues nombreux entre les Frères Brosses invitent à prêter une oreille attentive aux paroles.

NO 5: Maxime Le Forestier lance un nouveau disque qui est un bon mélange de guitare électrique et de guitare acoustique.

La voix claire et plaisante de Maxine Le Forestier engage dans plusieurs thèmes comme l'amour, la mort, et la dépression ou tout simplement la réalité. Cet auteur-compositeur fait surtout ressentir ses sentiments d'amour et de la mort dans la valse "Je veux quitter ce monde heureux."

Quoique son style de musique soit de rock léger, Maxime Le Forestier y a ajouté un peu de "blues".



TRAVERSION: Offenbach, un groupe de six membres est de retour avec un nouveau disque et il continue toujours dans la même vague de "Hard Rock" qu'auparavant. La batterie joue un rôle majeur dans l'ensemble et est, en effet, accentuée plusieurs fois. Il faudrait aussi reconnaître un solo impressionnant de saxophone dans la chanson "Mes blues passent pu dans porte". Les paroles du groupe demeurent encore assez simples.

L'ORIENT'DO: Ce groupe Québécois de cinq membres sort son premier microsillon qui s'intitule "L'Orient'do".

Sa musique est un bon ensemble d'orgue et de synthétiseurs qui fait de cette musique du rock léger qui tend aussi vers le classique.

C'est une musique relaxante que l'on pourrait écouter à la soirée longue. Les claviers, et surtout les synthétiseurs débutent la majorité des chansons.

La "revue de disques" est réalisée grâce à la colloboration avec l'équipe de Pulsation qui met à votre disposition les nouveautés sur le marché du disque.

LE BULLETIN DES EFM

Un exemple à méditer - Saint-Lazare

Si un professeur, à la recherche d'un poste, demandait conseil, si ce professeur aimait la campagne et s'il avait vraiment le désir de travailler dans une ambiance française, dans une école française, il faudrait sans hésiter lui recommander l'école de Saint-Lazare.

Certes ce n'est pas tout près de Winnipeg, mais l'endroit et ce qu'on y découvre autre que le paysage vaut bien le chemin qu'il faut faire pour s'y rendre.

L'école elle-même peut, sur bien des points, être citée en exemple, ne serait-ce que parce qu'elle fut une des premières à se déclarer française et qu'elle poursuivit le développement du programme français avec constance.

Elle est aussi remarquable par son directeur accueillant et son corps professoral particulièrement dynamique et compétent.

Il ne faut pas oublier non plus un commissaire actif et convaincu, ayant de l'éducation française et des problèmes des jeunes de Saint-Lazare une vue prospective, et une communauté où le français n'est pas mort et où l'on rencontre encore des gens fiers de le parler.

Le directeur de l'école, Pierre Beaudoin, et le commissaire, André Huberdeau, ont aimablement accepté de nous donner des précisions sur l'école de Saint-Lazare et sur la manière dont ils envisagent le futur.

Situation de l'école

180 élèves fréquentent actuellement l'école de Saint-Lazare, du jardin d'enfants à la 9e année (on a même vu arriver cette année, de Birtle, un jeune anglophone et un jeune allemand qui venaient suivre des cours "en immersion", ce sont peut-être des pionniers!).

Il n'y a qu'un seul programme, le programme français: 75% de français, 25% d'anglais, en gros. Saint-Lazare a été une des premières écoles à être désignée française et le développement du programme français a été constant depuis 1972. Les inscriptions n'ont guère varié depuis l'an dernier, le seul problème ce sont les parents qui déménagent en cours d'année emmenant leurs enfants avec eux.

La majorité des 13 professeurs qui forment le personnel enseignant sont des religieuses de la Présentation de Marie qui, depuis bientôt 50 ans à Saint-Lazare, ont mis leur compétence et leur enthousiasme au service de l'éducation française.

Saint-Lazare est aussi une des rares écoles au Manitoba qui bénéficie des services d'une orthopédagogue francophone.

Mais les religieuses resteront-elles encore longtemps à Saint-Lazare? Et comment les remplacer si elles partaient? Y aura-t-il assez de professeurs séduits par les charmes de Saint-Lazare pour prendre le relais? Mais ce n'est pas le seul problème auquel l'école doit faire face. Le plus important en ce moment est sans conteste celui du secondaire. Que va-t-il advenir l'an prochain des élèves qui ont suivi le programme français jusqu'à la 9e année?

Le secondaire et ses problèmes

Actuellement les élèves de Saint-Lazare poursuivent pour la plupart leurs études secondaires à l'école de Birtle où ils n'ont plus que le cours de Français en français (il y avait bien eu l'espoir d'obtenir un cours de Sciences Sociales en français mais l'administration a objecté que ce la obligerait de couper des octrois "for our students!".

Cela suffit peut-être à montrer ce à quoi les élèves de Saint-Lazare arrivant à Birtle ont à faire face: un ajustement délicat particulièrement à cet âge. Non seulement ils sont transplantés dans une atmosphère différente mais il n'est pas certain qu'on leur réserve le meilleur accueil. Est-ce que cela ne risque pas de les décourager à long terme? Sans compter que l'on est en droit de se demander si le français qu'ils ont acquis jusqu'à la 9e année subsistera s'il n'est entretenu que par un seul cours de français.

Autrement dit, dans ce domaine, l'école de Saint-Lazare **se trouve à faire face dès maintenant aux problèmes que bon nombre d'écoles françaises vont devoir affronter dans un futur proche.**

Les solutions

Il faut se rappeler d'abord que Saint-Lazare avait en 1959 refusé la consolidation au niveau secondaire et que bon nombre de parents d'élèves et de responsables ne verraient pas d'un mauvais oeil leurs enfants pouvoir poursuivre leurs études secondaires à Saint-Lazare, pour des raisons d'ambiance aussi bien que pour des raisons linguistiques.

Après tout on a pour le moment assez d'espace disponible pour recevoir le secondaire si le développement est progressif. Il y aurait évidemment besoin de bâtiment à long terme.

En termes d'organisation il faudrait sans doute en arriver à une entente avec Birtle pour certaines options comme cela se fait dans d'autres écoles secondaires: la Broquerie ou le Précieux-Sang, et certainement les responsables devront étudier ce qui existe déjà avant de prendre une décision.

Et après

Il est un fait certain: peu d'élèves de Saint-Lazare poursuivent des études universitaires au-delà du secondaire,mais peut-on leur en vouloir.

- La mine est là, tout près, proposant des salaires alléchants pour des jeunes gens qui ne se rendent pas toujours compte que ce n'est pas toujours, à long terme, le meilleur choix.
- Il n'y a pratiquement pas de "professionnels" à Saint-Lazare qui pourraient leur montrer qu'une éducation post-secondaire permet une ascension sociale et économique séduisante.
- Enfin ils ont sous les yeux la preuve permanente que l'on peut faire fortune et réussir matériellement sans poursuivre de bien longues études.

Peut-on donc être surpris que ces élèves qui ont déjà eu un ajustement émotionnellement difficile en entrant au secondaire dans une école différente, n'aient pas envie de renouveler l'expérience pour des études post-secondaires dont ils ne voient pas clairement l'utilité.

La communauté

La communauté proche est dans sa grande majorité favorable à l'école française et il est remarquable que les parents commencent à s'intéresser et à s'impliquer dans les activités de l'école mais ce n'est encore qu'un début.

Malheureusement il est indéniable que Saint-Lazare souffre de son éloignement par rapport au reste de la communauté francophone et qu'à long terme cela risque d'éroder les résultats obtenus par la qualité de l'enseignement offert à l'école.

On peut réfléchir longuement sur l'exemple donné par un parent d'élèves parlant de ses enfants dont les aînés ont fait leurs études avant la mise en place du programme français et dont la plus jeune fille a suivi sa scolarité depuis cette mise en place.

> **"Eh bien, elle parle un bien meilleur français, mais Malheureusement il semble qu'elle saisisse toutes les occasions pour ne pas le parler"**

On pourrait méditer longtemps sur cette situation; ce n'est pas le fait même de Saint-Lazare, loin de là, et cela devrait faire réfléchir les responsables de l'éducation française. Un bon programme, dans une bonne école avec des professeurs compétents et dévoués, c'est bien! c'est remarquable! c'est exemplaire! mais il faut maintenant penser un peu plus loin.

Et l'on souhaiterait, pour finir, que des endroits comme Saint-Lazare où les pas sont rapides, où la situation est, encore une fois, une situation d'exemple, soit par principe placés dans les priorités de ceux qui s'occupent de culture et d'éducation.



Le personnel de l'école Saint-Lazare.

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951) LIMITÉE

Projet
Remplace les égouts sanitaires chemin Edinburgh, bfc Shilo Manitoba

Dossier: SL 980 10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure normale de l'est)

MERCREDI LE 11 AVRIL 1979

des soumissions sous pli cacheté dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au [illegible]

Les plans, devis et les formules de soumission seront exposés au Bureau de l'Association des Constructeurs à Winnipeg Brandon ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer les documents de soumission en adressant leur demande à notre Services des plans à l'adresse ci-dessous ou téléphoner l'indicatif régional 613 - 998-9549, ou télex 053-4231. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de $25.00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée

Un dépôt de garantie si nécessaire au montant indiqué aux documents devra accompagner chaque soumission

W.J. Mulock, secrétaire,
Construction de Défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza,
12e étage, Immeuble SBI
2323 Prom. Riverside,
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

LOTO CANADA INC.



Harold M. Wright, C.C., Ing. prof.

M. Charles V. Keating, président du conseil, est heureux d'annoncer la nomination de M. Harold M. Wright, C.C., Ing., de Vancouver, Colombie-Britannique au conseil d'administration de Loto Canada. M. Wright apporte à la Loterie nationale une longue expérience du sport amateur. Participant en athlétisme aux Olympiques de 1932, M. Wright a été président de l'Association olympique du Canada de 1969 à 1977 et membre du comité organisateur des Jeux Olympiques de Montréal en 1976. Il a aussi été membre du conseil des Jeux d'été du Canada en 1973 qui ont eu lieu à New Westminster en Colombie-Britannique. Il est aussi gouverneur du Fonds Olympique canadien et membre à vie de Vancouver Olympic Club.

Président du conseil de Wright Engineers Limited qui opère des bureaux au Canada, aux Bermudes et en Australie, M. Wright est aussi membre du conseil de Western Mines Limited de Vancouver et de Intercontinental Engineering Limited de Vancouver et de Croydon, Angleterre. Représentant du Canada à The Institute of Mining and Metallurgy de Londres, Angleterre, il fut président de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie.

Né à Winnipeg, Manitoba, M. Wright est diplômé en métallurgie de l'université de l'Utah (E.-U.) et en géologie de l'université de la Colombie-Britannique.

La Liberté-Abonnez-vous à La Liberté-Ab



Courage personnel | Contribution à la communauté | Esprit d'initiative | Générosité

Prix du citoyen-junior de l'année 1979.
Accordez-leur la considération qu'ils méritent

La première année du programme a démontré que de nombreux jeunes gens de notre province sont travailleurs, font montre de ressources et sont un honneur pour leur communauté.

Le 2e prix annuel du citoyen-junior de l'année reconnaîtra la contribution que des jeunes gens apportent au Manitoba comme:

- une contribution exceptionnelle à la famille, l'école, l'église ou la communauté.
- un déploiement de courage.
- une démonstration de générosité et d'esprit d'initiative.

Tout jeune homme ou toute jeune fille du Manitoba ainsi que tout groupe de jeunes gens ayant entre 6 et 18 ans sont éligibles.

Envoyez vos nom, adresse, ainsi que la raison pour laquelle vous pensez qu'ils sont aptes à se présenter à l'éditeur de votre journal local quotidien ou hebdomadaire.

Les dates d'enrôlement vont du 1er janvier au 11 décembre 1979. Des feuilles d'inscription officielles sont disponibles dans tous les sièges de journaux.

Les prix de la première année ont été décernés à quatre jeunes Manitobains choisi parmi tous ceux cités plus bas en raison de leurs éminentes qualités.

La remise des prix a eu lieu lors de l'atelier annuel de l'association journalistique du Manitoba à Winipeg le 23 février 1979. Toutes nos félicitations au nom des fiers citoyens du Manitoba.

Les gagnants du prix 1978.



SHELLEY PRICE
17 – Ashern

C'est l'implication exceptionnelle de Shelley dans les activités parascolaires, à l'église et dans la communauté, plus que le fait qu'elle soit une excellente étudiante, qui lui a valu le prix du citoyen-junior.

Son enthousiasme, son esprit d'initiative et ses qualités de leader dans des activités telles que les programmes d'église, la chorale de l'école, le groupe dramatique, l'entraînement de l'équipe de patinage en tant que membre sénior, ainsi que des leçons de piano en tant qu'élève et professeur, ont acquis à Shelley le grand respect de toute la municipalité d'Ashern.

Shelley a apporté une grande contribution à sa communauté sans paiement ou louange en retour. Elle a montré comment une personne peut organiser son emploi du temps et en faire don à d'autres et partager ses talents avec calme et patience... un citoyen-junior de premier ordre



TRACY SMITH
18 – Beausejour

En dépit de son âge, Tracy a joué un vrai rôle de leader dans la communauté de Beauséjour. En plus d'être impliquée dans les activités communautaires et paroissiales, elle a obtenu le prix junior, en fait, à cause de son implication dans "Toc-Alpha", une organisation de jeunes qui se dévouent à procurer une alternative à la consommation de drogues.

Tracy, la présidente, a été l'initiatrice du groupe local de "Toc-Alpha", le seul en dehors de l'Ontario. Elle joue également le rôle de leader sur le plan provincial et vient de préparer une conférence de Noel pour 500 jeunes gens qui aura lieu à Toronto.

Tracy a certainement été l'instrument qui a permis cette implantation au Manitoba, et elle représente bien le citoyen junior.



EDWARD REESE
15 – Boissevain

Edward Reese est le quatrième enfant d'une famille de sept. Il est en 9e année à l'école Boissevain et joue de la batterie dans l'orchestre de l'école. Il se montre également très actif dans les divers programmes sportifs. Edward se rend à l'église anglicane et participe à ses programmes.

En plus de l'école et de l'église, Edward mène une vie bien remplie. Chez lui, il aide son frère de 20 ans, cloué à une chaise roulante à cause de son arthrite, et il conduit une dame handicapée à son travail, matin, midi et soir.

Envers ses parents, ses professeurs et ses amis, Edward a une excellente conduite. Cela, de même que son attitude aimable, ont fait de lui un jeune homme en qui on peut avoir confiance, et qui est aimé et respecté



PAM WHITFIELD
16 – Souris

Pam a participé à de nombreuses activités au service de la communauté et a montré son dévouement envers toutes ses entreprises

Parmi ses réalisations, on compte sa contribution au mouvement des guides de Souris auquel elle a participé, en tant que cadette, à la direction des "Brownies" et des guides.

Pam est aussi très active auprès de son église locale. Elle est présidente du groupe de la jeunesse de Saint-Luc et est professeur de l'école du dimanche des 2e et 3e années. Elle donne 31 leçons.

Pam a participé à presque toutes les activités de Souris et tous autour d'elle reconnaissent son enthousiasme réconfortant.

En Nomination:

Trente-six candidats ont été mis en nomination pour le prix du citoyen-junior de cette année. En reconnaissance de leur mérite ils recevront un parchemin spécial. Nous vous saluons.

Kutzy Sisters Moosehorn	Deborah Andres Roblin	Daniel Kern Manitou	Frank Svistovski Brandon	Lorraine Gaye Fields Roland	Harvey Hildebrandt Boissevain
Halldor Bjarnason Winnipeg	Josie Winter Morden	Ken Hacking Winnipeg	Ruth Bezys St. Boniface	Suzanne Champagne St. Norbert	Charlene Diehl Boissevain
Lorna Hildebrant Altona	Heather Harrison Holland	Tracy Ann Strople Winnipeg	Linda McNabb Minnedosa	Rick Hildebrand Plum Coulee	Nancy Jo Pearce Winnipeg
Colleen Selkirk Little Bull Head	Diane Pearl Wilton Roland	Arnold Huska Winnipeg	Lucille Daudet St. Boniface	Danny Percival Deloraine	Myron Dmytro Hryciw Winnipeg
Meghan June Hutchinson Winnipeg	Lorine Shindruk Elphinston				
Donna Marie Schlichter Anola	Dale Fisher Mariapolis				
Christine Van Cauwenbeigle Swan Lake	Barry Olynick Winnipeg				
Kimberlee Kowalchuk Souris	Brenda Lesprance Swan Lake				

Un projet en commun de: PioneerLife ASSURANCE COMPANY et *Pioneer Trust Company*

avec la coopération de la Manitoba Community Newspaper Association

EN DIRECT!

À 20 h 30
AUX BEAUX DIMANCHES

dans la série "les Arrivants... habitants d'un nouveau monde" -l'immigration italienne, vers 1950-



PROGRAMME
de CKSB et de CBWFT!
Semaine du 10 au 16 mars

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

340, boulevard Provencher, St-Boniface, R2H 0G7, Tél.: 233-8972



JEUNESSES MUSICALES
le dimanche 18 mars - 20 h
Salle Pauline Boutal
York Winds

CINÉMA POUR ENFANTS

LE DIMANCHE 11 MARS 1979

PROGRAMME
AIR! (ANIMATION, O.N.F.) 2 MIN.
LA PETITE FILLE, LE CHIEN ET LE PHOQUE (SUEDE) 90 MIN.

Au nord de Stockholm il est une petite île de verdure à peu près déserte, y habite une fillette, TJORVEN, toujours accompagnée de son gros chien saint-bernard, Batsman. Pour Tjorven, la vie sur l'île est toujours bien remblie, grâce à son ami Stina, au phoque Moses, à une belle jeune fille et à son prince charmant. La vie idyllique est menacée par le pêcheur qui a trouvé le bébé phoque dans son filet et qui veut maintenant le vendre au jardin zoologique de Stockholm.

14h30 PETITE SALLE

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
340, boulevard Provencher, Saint-Boniface

BIENVENUE À TOUS!

Le Centre culturel franco-manitobain
présente une exposition de
dessins - peintures - photographies et poterie
du 7 mars au 30 mars 1979
avec la participation de la Galerie Debreuil
Ccfm
340, boulevard Provencher

ATELIER D'ARTISANAT 237-5259 233-8972

LES COURS SUIVANTS VONT BIENTÔT COMMENCER!

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

CONFECTION DE VÊTEMENTS D'ENFANTS
- 8 leçons -
mardi, le 20 mars -
19 h 00 à 21 h 00

COURTEPOINTE
- 10 leçons -
mardi, le 13 mars -
14 h 00 à 16 h 00

CROCHET
débutant - 8 leçons -
jeudi, le 15 mars -
19 h 00 à 21 h 00

FLÉCHÉ
- technique du tissage aux doigts - 4 leçons -
lundi, le 12 mars -
19 h 00 à 21 h 00

MACRAMÉ
- débutant - 3 leçons -
mercredi, le 14 mars -
19 h 00 à 21 h 00

TISSAGE - 8 leçons -
lundi, le 12 mars -
19 h 00 à 21 h 00
et jeudi, le 15 mars -
14 h 00 à 16 h 00

LES COÛTS SONT:
$4.00 par leçon, plus les frais des matériaux

Atelier d'artisanat
Responsable:
Lise Brémault
Téléphone: 237-5259
233-8972

ÉCHOS DE LA RIVIÈRE ROUGE

Dernière émission, lundi à 19 h 00



Elle soulignera un sentiment particulier et commun à tous les métis franco-canadiens: la superstition . Les vieilles histoires, presque des légendes, recèlent de proverbes et d'images superstitieuses.

Ne manquez pas ce dernier rendez-vous lundi à 19 h 00.

Recherche et scénario: Henri Létourneau.

Réal.: Marcel Collet.

GÉNIES EN HERBE

Lundi à 19 h 30

2 équipes de la Saskatchewan s'affronteront:



Jeudi à 19 h 00

Ce sera aux étudiants franco-manitobains de démontrer leurs connaissances. Et s'affronteront:



Une réalisation de Marie Benoist-Martin.

CKSB et la SFM



Écoutez deux émissions spéciales sur L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SFM du Centre des Congrès à Winnipeg, SAMEDI LE 10 MARS et DIMANCHE LE 11 MARS de 18 h 00 à 18 h 30 sur les ondes de Cksb.

Vous entendrez des reportages sur l'Assemblée Annuelle de la Fédération de l'âge d'or du Manitoba, du Conseil jeunesse provincial et de la Fédération provinciale des comités de parents.

Réalisation de Georges Paquin avec la collaboration du service des nouvelles et des affaires publiques.

Animation: Marie Benoist Martin

Commentateur: Rhéal Teffaine

Journalistes: Jacqueline Blay, Jean Peloquin, et Louis Lemieux

DIMANCHE À 19 H 00: VENCEREMOS

Une émission consacrée à la communauté chilienne de Winnipeg.

Après un bref historique des événements de 1973 au Chili, ce documentaire s'attardera sur l'intégration des immigrants Chiliens au Manitoba. Qui sont-ils? Comment vivent-ils? Quelle est leur culture? Laissons parler leur musique qui exprime l'exil, la lutte des opprimés et leurs espoirs; une musique chaude et vibrante à l'image d'un peuple.

Une réalisation de Frankie Glickman.



Angel Parra



Isabel Parra



Victor Jara

LE MERCREDI À 21 h 30: LE CERISIER

une pièce de Marthe Simard-Maltais et d'Hélène Gagnon-Gamache

Cette dramatique ayant pour décor le campus de l'université Laval vous proposera de vivre pendant quatre semaines avec un groupe d'étudiants et leurs préoccupations.

Andrée Samson et Pierre Brisset des Nos



D. Jules, A. Samson, N.-M. Rhéault, P. Brisset des Nos et M. Vallée



SPÉCIAL *LUNDI À 20 h 00*
ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SFM

Pierre d'Auteuil



Animateur

Maurice Auger



Analyste

et les journalistes



Jacqueline Blay (aux affaires de la Sfm)



Jean Hébert



Jean Péloquin (... aux activités culturelles de la journée)



Louis Lemieux

Cette émission fera le bilan de l'assemblée annuelle de la Sfm en vous faisant participer aux diverses activités et en vous donnant quelques extraits du discours de la romancière Antonine Maillet.

Veuillez noter que dimanche à 18 h 57 Pierre d'Auteuil vous présentera un bref aperçu du déroulement de cette journée.

Une réalisation de Claude Boux

EN DIRECT SUR VOS ECRANS CETTE SEMAINE CBUFT

SAMEDI

10 mars

8:30 PASSE—PARTOUT
Emission du ministère de l'Education du Québec
9:00 CANDY
''Dans le coeur des roses''.
9:30 LES AVENTURES DE PINOCCHIO
10:00 COMME LES SIX DOIGTS DE LA MAIN
10:30 LES HEROS DU SAMEDI
Tournoi de hockey Pee Wee AA, à Québec
11:30 TELEJEANS
Anim.: Jacques Lemieux
12:00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA
Animateur: Jean-Marc Poliquin.
13:00 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
15:00 DEFI
15:30 CINE—JEUNESSE
Tintin: l'Ile Noire.
17:00 BAGATELLE
18:00 HEBDO-SAMEDI
Animateur: Achille Michaud.
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
Au Forum de Montréal, les Rangers de New York rencontrent les Canadiens. Reporters: René Lecavalier Gilles Tremblay. Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau
21:30 CHEZ DENISE
Téléroman écrit et interprété par Denise Filiatrault. Avec Benoit Marleau, Louisette Dussault, Roger Joubert; Paul Berval, Claude Blanchard, Jacques Desrosiers, Jean-Guy Viau, Alain Fournier, Nathalie Gascon et Johanne Robert. ''La Souris''. Denise est sidérée: une souris se promène dans le restaurant. Elle demande au chef de l'en debarrasser. Réal.: Pierre Gauvreau
22:00 ACTION SANT2

22:00 ACTION SANTE
Documentaire réalisé par François Brault. ''Les Pompiers d'Outremont''. Il y a deux ans, la ville d'Outremont entreprenait un programme de conditionnement physique pour ses pompiers
22:30 LE TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 POLITIQUE FEDERALE
Le Nouveau Parti démocratique
23:10 CINEMA
Electra Glide en bleu. Policier réalisé par James William Guercio, avec Robert Blake, Billy ''Green'' Bush Mitchell Ryan et Jeannine Riley. Un policier en Arizona est affecté à la patrouille de la route. De petite taille [illegible] à la brigade [illegible] (USA 73).
1:10 CINE-NUIT•
La Bataille du Pacifique (dern. de 2). ''La [illegible]''. Documentaire réalisé par Daniel Costelle. La [illegible] le monde en 1938 [illegible]

DIMANCHE

11 mars

8:30 PASSE—PARTOUT
9:00 WICKIE
9:30 GRISU, LE PETIT DRAGON
9:45 UNE FLEUR M'A DIT
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
Célébration de la messe par le père Denis Gagnon, o.p.
11:00 IMAGES DU CANADA
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 L'UNIVERS DES SPORTS
16:00 MUSIQUE MINIATURE
Invités: David Astor, ténor; Thomas Cameron, clarinettiste, et Albert Krywold, pianiste. ''Who Is this Fair one?'' et ''Evening Hymn'' (Vaughan Williams), ''Rencontre'', ''Toujours'' et ''Adieu'' (Fauré), ''Sherpherd on the Rock'' (Schubert). Anim.: Normand Séguin. Réal.: Armand Baril, CBXFT-Edmonton.
16:30 AUX FRONTIERES DU CONNU
La Terre, cette inconnue (2e de 4). ''La Géologie''.
17:00 SECOND REGARD
Inv.: Dr Marcel-Charles Roy. Ce médecin de la Pocatière travaille dans les pays d'Extrême-Orient Vietnam, Cambodge, Thaïlande, comme missionnaire laïque auprès des réfugiés.
18:00 HEBDO-DIMANCHE
18:55 APERÇU DU CONGRÈS DE LA SFM
19:00 VENCEREMOS
Une émission consacrée aux Chiliens résidant à Winnipeg.
19:00 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: Monique Leyrac (dern. de 4).
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Les Arrivants... habitants d'un nouveau monde (dern. de 7). ''Le Présent''.
21:30 LES BEAUX DIMANCHES
Portrait d'André Laplante. Concerto no 1 en si bémol mineur, op 23, pour piano et orchestre (Tchaikovsky); Etude no 12 en ré dièse mineur, op. 8 (Scriabine); Etude no 11 en la mineur, op. 25 (Chopin); sonate ''Waldstein'', no 21 en do majeur, op. 53 (Beethoven); Adagio de la Toccate en do majeur (Bach-Busoni). Chrf d'orchestre: Neil Chotem. Réal.: Peter Symcox.
22:30 LE TELEJOURNAL
22:45 SPORT-DIMANCHE
23:00 CINE-CLUB
Le Courage du peuple ou la Nuit de la St-Jean. Drame réalisé par Jorge Sanjines. Le 24 juin 1967, les grévistes d'une mine d'étain en Bolivie ont célébré la Saint-Jean. Pendant la nuit, ils sont brutalement attaqués par l'armée à la solde du patronat (Bolivie) (sous-titre)

LUNDI

12 mars

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 ORALIENS
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:15 VIRGINIE
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Décoration d'intérieur''.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Escalope à l'origan, avec Claude-H. Roy. Décapage d'un mur de brique, avec Ken Meany.
11:30 LES ARTISANS QUEBECOIS
12:00 VERS L'AVENTURE
''Le Retour''. (dernière).
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''L'Art de s'habiller''.
14:30 D'AMOUR ET D'EAU FRAICHE
''La Vie de Rémi: Loulou Jodoin''
15:30 AU JARDIN DE PIERROT
15:45 LES CHIBOUKIS
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 ECHOS DE LA RIVIERE ROUGE
Réal.: Marcel Collet.
19:30 GENIES EN HERBE
Anim.: Pierre d'Auteuil.
20:00 SPECIAL: CONGRES SFM
20:30 TERRE HUMAINE
21:00 LES JORDACHE
22:00 PAPA, CHER PAPA
Avec Patrick Gargill, Dawn Adams, Noël Dyson, Natasha Pyne et Anne Holloway.
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 AUX FRONTIERES DU CONNU
Reprise de l'émission du dimanche 11 mars à 13 h 30.
23:50 UN PAYS, UN GOUT, UNE MANIERE
24:20 CE DIABLE D'HOMME
''Le Supplicié de Toulouse'' (5e). Réfugié en Suisse, Voltaire provoque les autorités en s'obstinant à faire du théâtre malgré les interdictions. Il s'installe à son château de Ferney où il se consacre au bien-être des villageois. Mis au courant du supplice injuste infligé à Jean Calas, il se révolte et entreprend de le réhabiliter. Avec Denis Manuel, Claude Dauphin, Georges Descrières, Marie-Christine Desmarets et Guy Miche. Réal.: Marcel Camus.

MARDI

13 mars

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
''La Chauve-souris'' (4e de 5).
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
''Le Sommeil''. ''Lune ronde, lune blanche''. ''La Poule''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Comment choisir un revêtement de plancher de cuisine, avec Andrée Desbiens. Une gelée de pembina (viorne), avec Pauline Landry.
11:30 LE MONDE EN LIBERTE
''Les Survivants''.
12:00 LASSIE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
Columbo: Une ville fatale. Policier réalisé et interprété par Peter Falk. Un architecte tue un industriel, adversaire dans l'exécution de travaux gigantesques commandés par l'épouse de l'architecte, à l'insu de ce dernier.
16:00 BOBINO
16:30 LES CONTES ORIENTAUX
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
20:00 GRAND-PAPA
Marguerite est de retour chez elle. Rose et Anémone l'accueillent assez gauchement. Robert vient lui rendre visite ainsi que le reste de la famille. Réal.: Aimé Forget.
20:30 JAMAIS DEUX SANS TOI
21:00 TELEMAG
22:00 L'ENFANCE A VIVRE
L'Envers du jeu. 1re de 4: ''La Sculpture de l'intelligence''.
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 RENCONTRES
Inv.: Arturo Paoli, théologien de la libération, prêtre engagé parmi les pauvres d'Amérique latine, auteur de ''Inventer la fraternité''. Int.: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:50 PROPOS ET CONFIDENCES
Roger Peyrefitte se raconte (1re de 3). Réal.: Jean Faucher.
24:20 CINEMA
Deux copines, un séducteur (The World of Henry Orient). Comédie réalisée par George Roy Hill, avec Peter Sellers, Tippy Walker et Merrie Spaeth. Deux écolières se lient d'amitié et emploient leur temps libre à poursuivre un pianiste sophistiqué. Cette assiduité complique à la longue la vie de ce dernier. La mère de l'une des écolières veut mettre fin à cette aventure et téléphone au fameux pianiste (USA 64).

MERCREDI

14 mars

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 L'EVANGILE EN PAPIER
''Les Ennemis de Jésus''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 TAM TAM
10:15 YOU HOU
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Périnatalité'', avec Nicole Hébert-Marchand.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Lapin aux oignons et au thym, avec Françoise Sesé. Lumières artificielles pour les plantes de maison, avec Jean-Claude Vigor.
11:30 MON PAYS, MES AMOURS—
''Des enfants, des dragons et des fées''.
12:00 MISHA LA BOULE
12:30 LES COQUELUCHES
Inv.: Mimi Hétu, Caroline Farrell, Claude Blanchard et Steve Fiset. Réal.: Normand Mathon.
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Une entrevue avec M. et Mme Alphé Saint-Pierre, colonisateurs de Saint-Octave-de-l'Avenir.
16:0 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 HEBDO
19:30 LA PETITE PATRIE
Téléroman de Claude Jasmin.
20:00 RACE DE MONDE
Charles cède ses pouvoirs à son fils Jos. Abel et Colette retrouvent Steven malade. Réal.: Maurice Falardeau.
20:30 HORS SERIE
Au plaisir de Dieu [9e de 10]. ''L'Herbe sauvage''. 1944. Anne-Marie se lance à corps perdu dans la Résistance. Michel se rend compte de son erreur. En 1945, à la Libération, Robert et Jacques sont absents, mais tous les autres membres de la famille sont réunis. Le château, occupé durant la guerre, montre des signes de décrépitude. Réal.: Rober Mazoyer.
21:30 SCENARIO
Le Cerisier.
22:00 SCIENCE-REALITE
''le Clonage''.
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 REFLETS D'UN PAYS
De Rouyn. Témoignage de parents de handicapés mentaux et handicapés eux-mêmes. Réal.: Marcel-F. Garneau.
24:20 CINEMA
Voyage en Bretagne intérieure.

JEUDI

15 mars

9:00 EN MOUVEMENT
''Le 3e âge''.
9:15 LES ORALIENS
''Le Coffret à bijoux''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
''La Chauve-souris'' (dern. de 5).
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Artisanat'', avec Yolande Clavé.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
Confection d'une robe en coton brossé, avec Adèle Renaud. Comment attirer les oiseaux et leur fournir un abri, avec Colette Frenette.
11:30 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
12:00 DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
Opération SS Queen.
16:00 BOBINO
16:30 POP CITROUILLE
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 GENIES EN HERBE
Anim.: Pierre d'Auteuil. Réal.: Marie Benoist-Martin.
19:30 DU TAC AU TAC
Téléroman d'André Dubois.
20:00 LE TRAVAIL A LA CHAINE
Anim.: Serge Laprade, avec Denis Bergeron. Réal.: Lisette LeRoyer.
20:30 LES GRANDS FILMS
Un éléphant, ça trompe énormément. Comédie réalisée par Yves Robert, avec Jean Rochefort, Claude Brasseur et Annie Duperey. Un fonctionnnaire, dont la vie est réglée comme du papier à musique, rencontre une tendre jeune fille dans le stationnement du ministère où il travaille (Fr. 76).
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:10 TELE-SELECTION—
Hommes mariés seulement (Only with Married Men). Comédie réalisée par Jerry Paris, avec David Birney. Michel Lee et John Asten. Fatiguée des avances de ses clients célibataires, une décoratrice ne traitera désormais qu'avec des hommes mariés. Les choses se compliquent lorsque, dans le cours des affaires, elle consulte un avocat qui, de son côté, se dit marié pour éloigner les jeunes filles trop entreprenantes (USA 74).
24:45 CINEMA
La Cage. Drame réalisé par Pierre Granier-Deferre, avec Lino Ventura, Ingrid Thulin et William Sabatier. La femme divorcée d'un industriel attire son ex-mari chez elle sous un prétexte quelconque. Elle le séquestre dans une cage aménagée au sous-sol. Elle tente de savoir pourquoi il l'a quittée (Fr. 75).

VENDREDI

16 mars

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
''Quand Centour rêve''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 VIRGINIE
''Le Mobile''.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''La Femme dans ses différents âges'', avec le Dr André Aubry.
11:00 TERRE ET MOISSONS
''Les Rendements''.
11:30 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
''Le Roc sacré''. Une montagne qui depuis des siècles fait partie de la culture indienne a été acquise par une compagnie indienne. Le chef indien s'inquiète [**dernière**].
12:00 PRINCE NOIR
''La Déesse perdue''.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LES ATELIERS
''Cegep du troisième âge''.
15:30 FANFRELUCHE
''Pinocchio chez Hansel et Gretel''.
16:00 BOBINO
16:30 ES-TU D'ACCORD?
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 IL ETAIT UNE FOIS... L'HOMME
''La Guerre de Cent ans'' [**dernière**].
19:30 BONJOUR, COMMENT MANGEZ-VOUS?
Animateur: Michel Mongeau. Narrateurs: Véronique Le Flaguais et Ronald France. Ent.: Nicole Benoit. Marionnettiste: Pierrot Gélinas. Rech. et textes: Danièle Simpson, Sheila Burke et Christiane Duchesne. Réal.: Alain Godon et Pierre Rose. Prod.: Gilles Sainte-Marie et Associés Inc. ''La Viande et ses substituts''.
20:00 LES AMIS DE MES AMIS
Début.
A travers le monde, des enfants de moins de 12 ans ont des responsabilités d'adultes et doivent subvenir aux besoins de leurs familles. **1re de 13.** Réal.: Daniel Bertolino, Via le Monde, Inc.
20:30 VEDETTES EN DIRECT
Inv.: Gilles Rivard.
21:00 SOUS LE SIGNE DU LION•
Téléroman de Françoise Loranger.
21:30 FORUM
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 CINEMA
Deux hommes dans la ville. Drame réalisé par José Giovanni. Un prisonnier est libéré grâce à une remise de peine obtenue par l'entremise d'un éducateur. Il trouve un emploi chez un imprimeur dans une ville de province. Il résiste aux offres d'anciens complices et semble en voie de réhabilitation. Mais un policier méfiant le harcèle (Fr.-It. 73).
1:10 CINE-NUIT
La dernière fois que j'ai vu Paris (The Last Time I Saw Paris). A la Libération, un correspondant de guerre fait la connaissance de deux soeurs américaines et épouse l'une d'elles.

L'Ouest avec "OK d'abord"

Le Cercle Molière en tournée

Le Cercle Molière vient d'annoncer que sa troisième grande production de la saison "OK d'abord" -une comédie de boulevard signée par les Franco-Manitobains Claude Dorge et Jean-Guy Roy- entreprendra une tournée de l'Ouest canadien qui débutera à Saint-Claude, au Manitoba, le 20 mars prochain, et s'arrêtera dans une quinzaine de localités.

par André-Yves Rompré

Grâce à une subvention de quelque $20,000 de l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada, le Cercle entreprendra cette tournée qui conduira la distribution de "OK d'abord" dans 15 centres francophones des quatre provinces de l'Ouest en un mois, avant que les comédiens ne reviennent devant le public franco-manitobain pour jouer la pièce pendant une huitaine à la salle Pauline-Boutal du Centre culturel franco-manitobain, et ce, à compter du 26 avril.

Les textes de la pièce "OK d'abord" ont été écrits au cours de l'année par Claude Dorge et Jean-Guy Roy que tous les Franco-Manitobains amateurs de spectacle connaissent bien pour les avoir vus et revus dans un nombre impressionnant de productions du Cercle Molière, et aussi, dans des émissions de télévision dont "Le réveillon chez Laboucanne", pour ne nommer que la dernière d'envergure.

On débute à Saint-Claude

Cette pièce donc, dont la première "en province" sera jouée devant le public de la paroisse de Saint-Claude, se veut une comédie de boulevard - selon les termes de théâtre- consacrée au sort des minorités francophones de l'Ouest. Cinq personnages se partageront la vedette de "OK d'abord" afin de dépeindre la situation parfois tragi-comique des millieux minoritaires, par le biais de théâtre: d'abord, Martine, un professeur de "French" dans une université de l'Ouest, puis Brenda, "une tête légère qui suit des cours à l'université quand elle ne chante pas dans les pubs", puis Luc, le frère de Martine qui vit au Québec et que cette dernière n'a pas vu depuis 20 ans et qui, par une mission de "grand reporter" de Radio-Canada vient la saluer dans l'Ouest grâce à une affectation journalistique à l'occasion d'une campagne électorale. Il y a également dans cette pièce un autre Luc qui vient ajouter à l'intrigue le fait qu'il dit aussi être le frère de Martine.

Cet ensemble de personnages de "OK d'abord" est complété par un voisin de palier de Martine qui s'appelle Garry, et que le communiqué de presse annonçant la pièce décrit comme un "coiffeur hystérique" dont la présence doit faire aboutir la pièce à une "fin surprenante".

Ces personnages sont interprétés par, outre Claude Dorge, des comédiens professionnels: Normand Lemoing, un Franco-Manitobain qui vient de passer un an à l'école Nationale de théâtre à Montréal; Suzanne Jeanson la chanteuse franco-manitobaine bien connue qui fait maintenant carrière au Québec; Irène Mahé, que l'on a l'habitude de voir jouer au Cercle Molière depuis plusieurs années et qui y travaille à plein temps; et enfin, un nouveau venu Québécois, le comédien André Gosselin que le metteur en scène de la pièce Roland Mahé ne connaissait pas avant les premières répétitions de "OK d'abord", mais qui lui a été fortement recommandé.

Cet André Gosselin fait partie de la distribution du film "Le soleil se lève en retard", production cinématographique québécoise d'après un scénario du tandem Michel Tremblay et André Brassard; il a aussi participé aux séries télévisées "La petite patrie" et "Quelle famille" que tous les téléspectateurs de la télévision d'Etat ont sans doute en fraîche et agréable mémoire.

Aux dires du metteur en scène Roland Mahé, "OK d'abord" se présente "sur un ton léger d'une comédie de situation et qui veut passer des commentaires sur une certaine actualité... et qui pourrait peut-être agacer certains Québécois sensibles!"

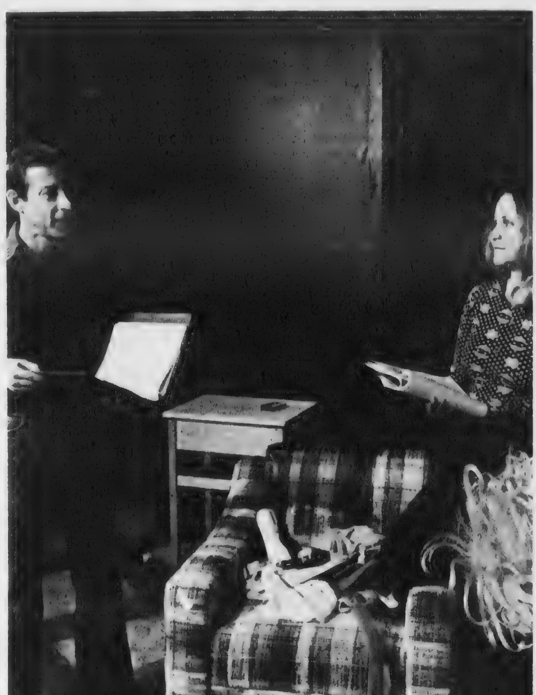
"OK d'abord"

Les membres de la distribution de "OK d'abord" partiront en tournée à compter du 20 mars. Voici la liste des dates et des endroits où ils se produiront avant de revenir pour la grande première de la salle Pauline-Boutal, le 26 avril.

Le 20 mars, à Saint-Claude, Manitoba (3 représentations); les 21 et 22 mars, à Sainte-Rose-du-Lac, Manitoba (3 représentations); le 23 mars, à Saint-Jean-Baptiste, Manitoba (2 représentations); le 26 mars, à Zenon Park, Saskatchewan (1 représentation); le 28 mars, à Saint-Denis, Saskatchewan (1 représentation); le 30 mars, à Saskatoon, Saskachewan (1 représentation); les 1er et 2 avril, à Saint-Paul, Alberta (2 représentations); le 3 avril, à Bonnyville, Alberta (2 représentations); le 4 avril, à Morinville-Legal, Alberta (1 représentation); le 7 avril, à Falher, Alberta (1 représentation); le 10 avril, à Kamloops, Colombie-Britannique (1 représentation); le 12 avril, à Vancouver, Colombie-Britannique (1 représentation); le 12 avril, à Vancouver, Colombie-Britannique (1 représentation); le 17 avril, à Kelowna, Colombie-Britannique (2 représentations); le 19 avril, à Edmonton, Alberta (2 représentations); et le 21 avril, à Régina, Saskatchewan (1 représentation).



Les cinq comédiens qui font partie de la distribution de "OK d'abord" qui part en tournée dans les provinces de l'Ouest pour présenter cette pièce du Cercle Molière.



Sous la direction de Roland Mahé, on répète les textes d'"OK d'abord" en attendant la première présentation à Saint-Claude, le 20 mars.

Énergie, Mines et Ressources Canada répond aux questions concernant l'énergie

Nous avons longtemps utilisé du pétrole à bon marché et du gaz naturel en grandes quantités. Or le pétrole importé coûte de plus en plus cher. Il faudra compter de moins en moins sur nos sources de pétrole et de gaz relativement faciles à exploiter, et de plus en plus sur un pétrole dispendieux tiré des sables bitumineux de l'Alberta et sur du gaz coûteux provenant des champs gazifères du Grand-Nord. On peut même entrevoir le moment où pétrole et gaz naturel auront cédé la place à d'autres formes d'énergie: charbon, électricité d'origine nucléaire, énergie solaire, éolienne, marémotrice, ou produite à partir du bois ou d'autres matières végétales ou animales.

La stratégie énergétique nationale

Le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, qui étudie constamment l'évolution de la situation et ses répercussions sur les perspectives énergétiques du Canada, a publié en avril 1976 le document **Une stratégie de l'énergie pour le Canada** qui expose la stratégie énergétique nationale que le gouvernement fédéral a adoptée.

L'objectif général s'énonce ainsi: Etant donné qu'il faut que les Canadiens puissent s'adapter et adopter de nouvelles mesures d'économies d'énergie; étant donné le temps qu'il faut pour explorer et mettre en valeur nos ressources énergétiques et pour mettre en place les réseaux de transport et de distribution de l'énergie; étant donné les capitaux énormes qui devront être engagés; étant donné enfin qu'il nous faut concentrer notre activité sur un laps de temps court certes, mais suffisant pour réussir, le gouvernement du Canada a acquis la conviction que notre objectif doit être l'autonomie énergétique d'ici 10 ans.

Pour atteindre cet objectif général, le gouvernement a adopté certains **objectifs particuliers**, par exemple: réduire notre dépendance nette à l'égard du pétrole importé au tiers du total de nos besoins en pétrole en 1985; et maintenir notre autonomie pour ce qui concerne le gaz naturel jusqu'à ce que les ressources du Nord puissent être acheminées vers les marchés dans des conditions acceptables.

Pour y parvenir, le gouvernement propose d'exercer son effort suivant **neuf lignes directrices convergentes**: Fixation appropriée des prix de l'énergie: Economies d'énergie; Accroissement de l'exploration et de la mise en valeur; Augmentation du volume d'informations concernant les ressources; Substitution des sources d'énergie; Nouveaux réseaux de livraison; Mesures à prendre en cas de pénuries; Augmentation de la recherche et du développement; Accroissement de la participation des Canadiens.

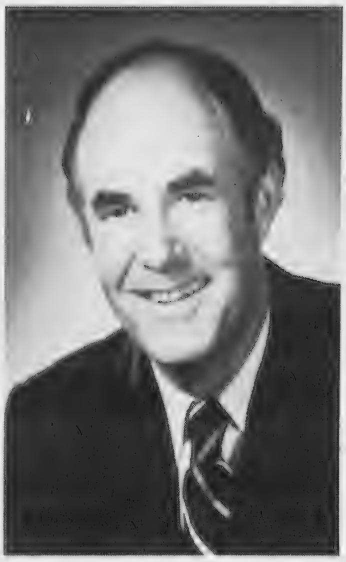
Pour que l'on saisisse le sens, l'évolution et les conséquences d'une telle politique d'autonomie énergétique, le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources répond aux questions concernant le pétrole et le gaz naturel, la conservation, l'électricité, l'énergie nucléaire, le charbon et l'énergie renouvelable.

Le pétrole et le gaz naturel

Où en sont nos importations de pétrole?

Grâce à l'utilisation plus importante du pétrole de l'Ouest sur le marché de l'Est du pays, nos importations n'ont pas encore monté en flèche, mais à l'avenir nous devrons probablement acheter de plus en plus de pétrole à l'étranger pour faire face à la demande croissante.

Or l'objectif du gouvernement fédéral est de maintenir les importations de pétrole, en 1985, à un tiers de nos besoins ou à 800 000 barils par jour, selon ce qui sera le moindre. Pour ce faire, il a mis sur pied des programmes intensifs d'exploration et de mise en valeur, tout en créant un programme élaboré d'économies d'énergie.



L'honorable Alastair W. Gillespie, ministre d'Energie, Mines et Ressources Canada. (Photo John Evans, Ottawa)

Pourquoi contrôler ainsi la quantité de pétrole importé?

La situation de l'industrie internationale du pétrole a incroyablement changé au cours des années 70: les pays étrangers producteurs de pétrole collaborent comme jamais auparavant pour s'assurer que les prix demeurent élevés; plusieurs d'entre eux pourront réduire de nouveau leur production, dans un but politique, et mettre un embargo contre certains pays consommateurs; et si les besoins en pétrole importé des principaux pays industrialisés continuent d'augmenter, la demande totale au cours des années 80 risque de dépasser les quantités que ces pays producteurs voudront mettre en marché.

Nous avons déjà subi d'énormes augmentations de prix: chaque baril de pétrole brut que nous avons importé en 1978 coûtait près de 6 fois plus qu'en 1972. Nous sommes plus que jamais à la merci des producteurs étrangers, car nous ne possédons pas de réserves suffisantes pour puiser à volonté les quantités qui nous permettraient d'éliminer toute importation de pétrole chèrement payée. Nos exportations de pétrole canadien ont diminué de beaucoup, et donc nous en retirons moins de revenus que par le passé: par exemple, nos paiements d'importation en 1977 ont dépassé de près de $1,1 milliard les gains provenant de nos exportations.

Comment maintenir le prix du pétrole importé en deçà du niveau mondial?

Le pétrole importé au Canada est acheté au prix mondial, mais le gouvernement fédéral absorbe une partie de ce coût en percevant une taxe sur les exportations de pétrole canadien. De 1974 à 1977, les consommateurs de pétrole importé en Colombie-Britannique, dans l'Est de l'Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique ont reçu une somme de $4,7 milliards en paiements de compensation. Les bénéfices pour chaque province, évalués en fonction de la quantité de pétrole consommé de 1974 à 1977, sont calculés comme il suit:

	Consommation (En millions de dollars)	Par personne (dollars)
Terre-Neuve	337	611
Nouvelle-Ecosse	692	840
Ile-du-Prince-Edouard	85	717
Nouveau-Brunswick	563	830
Québec	2635	425
Ontario (Est)	372	46
Manitoba	4	5
Colombie-Britannique	25	10
Territoires du N.-O.	2	38

Comment se comparent les prix de l'essence au Canada et ailleurs?

Les prix de détail varient légèrement au Canada, d'une ville à l'autre, souvent parce que la société d'approvisionnement en pétrole appuie le prix demandé à la station-service, face à une concurrence locale. Le prix moyen d'un gallon canadien d'essence régulière à Ottawa à la mi-1978 était de 94,6¢; de ce montant, environ 34¢ vont à la taxe. Les prix moyens pour la même quantité et au même moment dans quelques autres pays apparaissent ci-après, le montant de la taxe sur chaque gallon étant indiqué entre parenthèses: Grande-Bretagne, $1,63 (81¢); Etats-Unis, 86¢(17¢); Allemagne de l'Ouest, $2.23 ($1.08); Suède, $2.11 ($1.22); Italie, $2.87 ($2.07).

Pourquoi a-t-on augmenté le prix de notre pétrole et gaz naturel?

Les études du gouvernement révèlent que conserver les prix du pétrole et du gaz naturel à un bas niveau aurait eu comme effet, en 1985, d'avoir élargi le fossé entre nos besoins totaux d'énergie et la production éventuelle de nos sources de pétrole, de nos centrales hydro-électriques et d'autres formes d'énergie. En important une bonne partie de notre pétrole, une grande quantité en aurait été vendue sur le marché canadien à un prix très inférieur au prix d'achat, et le gouvernement ferait face à un problème de taille en essayant de combler le déficit. De plus, d'importantes sources d'énergie n'auraient pas été mises en valeur, et l'industrie devrait s'adapter très rapidement au prix international, plutôt que de s'y habituer graduellement, comme le permet notre politique nationale actuelle.

Comment s'assurer que les recettes plus élevées sont effectivement utilisées pour la prospection?

Etant donné que les consommateurs paient de plus en plus cher pour le pétrole et le gaz naturel, il est essentiel que l'industrie canadienne et les gouvernements provinciaux et fédéral coopèrent pour assurer un financement adéquat de la prospection.

En 1975, le gouvernement fédéral s'est dit prêt à accepter la réduction de sa part des recettes provenant du pétrole et du gaz naturel, pour en accorder une part plus importante à l'industrie, à condition qu'elle dépense ce supplément pour la prospection.

La souplesse des impôts et redevances revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de déterminer à qui reviendra telle portion d'un dollar supplémentaire au moment de la hausse des prix. Si le producteur n'utilise pas sa part des nouvelles recettes pour la prospection, le gouvernement fédéral revendique 27 p.c. du bénéfice sur un dollar, l'industrie reçoit environ 25 p.c., et le reste est destiné à la province; si le producteur investit 5¢ par dollar dans la prospection, les impôts fédéraux revendiqueront seulement 3 p.c., et la part de la province sera également réduite.

Quelle est l'envergure réelle de nos travaux d'exploration?

En 1976, on estimait qu'il faudrait consacrer annuellement plus de $2 milliards à l'exploration convenable et à

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Énergie . . .

(suite de la page précédente)

l'effort de mise en valeur, pendant les cinq prochaines années; et que, dans l'Arctique et les autres régions pionnières, les travaux de mise en exploitation entraîneraient des prix de marché assez élevés pour rendre viables des systèmes de livraison très onéreux, depuis des régions très éloignées. Le gouvernement fédéral veut augmenter d'une façon importante l'exploration dans l'Arctique et les régions pionnières par des investissements directs, par l'entremise d'agences financées par lui et par des concessions fiscales d'investisseurs privés.

D'où proviendront nos approvisionnements futurs en pétrole?

En Alberta et aux environs de Lloydminster en Saskatchewan, les inconvénients de l'exploitation l'ont reléguée dans un rôle mineur dans le passé, mais la production pourrait devenir plus importante dans de nouvelles conditions.

Les gisements de sables bitumineux de Cold Lake, de l'Athabasca et ailleurs en Alberta contiennent tous de très imposantes quantités de pétrole. Les difficultés qui ont empêché ces sables de devenir une importante source de pétrole n'ont pas encore été surmontées. La production augmentera, mais nous serons déjà probablement en 1985 lorsqu'elle pourra compter pour une large part des besoins pétroliers du Canada.

Des travaux d'exploration sont en cours dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort, dans le bassin de Sverdrup, dans les îles du nord de l'Arctique et au large des côtes du Labrador. L'exploration et l'exploitation dans ces régions prendront du temps, présenteront des difficultés et coûteront cher. Le pétrole des régions pionnières ne sera donc pas disponible en grandes quantités avant la fin des années 1990.

En 1990, grâce à un effort suffisant, nous pourrions tirer jusqu'à un million de barils de pétrole quotidiennement de nos sables bitumineux et des ressources de pétrole lourd, soit plus de la moitié de la production canadienne totale.

Que signifie "pétrole lourd"?

Le pétrole brut léger coule facilement et peut souvent s'extraire sans difficultés. Les pétroles lourds ne coulent pas facilement, à cause de leur épaisseur, et s'extraient plus difficilement: à cause de ces caractéristiques, le pétrole du type de Lloydminster comporte de grands désavantages par rapport au pétrole brut léger de l'Alberta. Dans le passé, seule une petite partie du pétrole du gisement de Lloydminster a été extraite, toujours à l'aide de techniques spéciales de récupération.

Le pétrole, plus lourd encore, de la région de Cold Lake n'a presque pas encore été soutiré à cause de la difficulté d'extraction. Il possède un peu la consistance de la mélasse contenue dans du grès. Toute exploitation nécessite l'amélioration de sa fluidité sous terre. Des méthodes ont été mises à l'essai, mais elles demeurent onéreuses.

On a donné le nom de "bitume" au pétrole trouvé dans l'Athabasca et dans les sables connexes, plutôt que de "pétrole lourd", parce qu'il s'agit d'un solide semblable à l'asphalte à température normale. Une partie du gisement se trouve près de la surface, mais il faudrait en extraire la plus grande partie du sous-sol et les problèmes seraient de même nature que pour le pétrole de Cold Lake, mais encore plus complexes. Il est encore impossible de dire si les dépôts souterrains deviendront accessibles grâce à l'application de méthodes connues d'extraction, comme celles qui sont utilisables à Cold Lake et dans la région de Lloydminster.

Quelle est l'importance des gisements de pétrole lourd et de sables bitumineux?

Le gisement de Lloydminster représente une source connue où d'ici 10 ans la production peut augmenter. En ce moment, on pourrait tirer entre 1,5 milliard et 4,5 milliards de barils de pétrole de bonne qualité, et le sous-sol en contient peut-être encore plus de 18 milliards.

Les sables de Cold Lake contiennent une très grande quantité de pétrole lourd qu'on peut liquéfier relativement plus facilement que celui de l'Athabasca. On pourra un jour récupérer presque 30 milliards de barils de pétrole brut léger des sables de cette région, lesquels peuvent contenir jusqu'à 165 milliards de barils sous forme de bitume brut.

Les gisements de bitume de l'Athabasca sont suffisamment près de la surface, à certains endroits, pour en permettre l'exploitation à ciel ouvert: on utilise cette technique actuellement. En principe, on pourra obtenir près de 27 milliards de barils de pétrole brut synthétique par l'exploitation des mines. En tout, dans les sables de l'Athabasca se trouvent, estime-t-on, 800 milliards de barils de bitume ou près de deux fois la quantité de pétrole du Moyen-Orient. On pourra un jour obtenir entre 70 et 170 milliards de barils de pétrole brut synthétique. Mais aussi longtemps que les méthodes d'extraction expérimentale ne seront pas plus répandues, la majeure partie du potentiel de l'Athabasca demeurera peut-être inexploitée jusqu'aux années 90.

Quelle sera en 1985 la situation de notre industrie pétrolière?

Une politique qui ne s'efforcerait pas d'augmenter nos approvisionnements en pétrole et de les conserver pourrait signifier qu'en 1985 nous dépendrions des importations de pétrole pour répondre à 40 p.c. ou plus de la demande intérieure. Si nous importions alors 950 000 barils par jour, notre dépendance du pétrole brut étranger serait 4 fois plus élevée que ce qu'elle était à la fin de 1976. De plus, nos exportations de pétrole ne pourraient équilibrer nos importations. C'est donc dire que d'importantes sommes d'argent passeraient entre les mains des producteurs étrangers.

Grâce à une variété de programmes spéciaux, le gouvernement fédéral tente de réduire cette dépendance à un tiers de nos besoins ou à 800 000 barils par jour, selon ce qui sera le moindre.

Quelle était la situation du gaz naturel en 1976?

La réserve canadienne de gaz naturel s'élevait, à la fin de 1976, à 61,4 billions de pieds cubes. Les exportations et les besoins internes comptaient alors pour 2,5 billions de pieds cubes; il en était de même en 1977 et en 1978. On a ajouté à la réserve une quantité de gaz de l'Ouest canadien plus que suffisante pour compenser la quantité retirée.

La réserve ne comprend que le gaz dont on peut disposer, et donc ne comprend pas le gaz dont on connaît l'existence dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique. On a découvert environ 20 billions de pieds cubes de gaz dans les régions pionnières.

On croit qu'entre 50 et 75 p.c. de tout le gaz de l'Ouest du pays a déjà été découvert, bien qu'on en trouve une quantité égale à celle dont on a besoin chaque année. On comprend donc l'importance économique de nouvelles sources dans les régions pionnières.

Quelle sera la situation de l'industrie du gaz en 1985?

Il semble que d'ici 1985 les approvisionnements de gaz facilement livrables en provenance de l'Ouest du pays soient suffisants pour répondre en entier aux besoins du Canada et pour faire face aux contrats d'exploitation déjà conclus avec les Etats-Unis. Pendant les 10 années suivantes, les prix plus élevés perçus pour le gaz encourageront les apports aux réserves de l'Ouest et de nouvelles découvertes dans les régions pionnières.

Le gouvernement du Canada a prévu que, malgré les prix plus élevés, les Canadiens pourraient avoir besoin de 2,3 billions de pieds cubes de gaz naturel par année au milieu des années 80 et en utiliseraient une fois et demie la quantité de 1976. De plus, on a spécifié dans les contrats actuels que les exportations consisteraient à près d'un billion de pieds cubes jusqu'à la fin des années 1980.

Les besoins totaux, en 1985, pourraient montrer un surplus de gaz si les champs de l'Arctique étaient reliés aux marchés. Le gaz naturel du delta du Mackenzie pourrait être envoyé par un gazoduc auxiliaire jusqu'au gazoduc principal qui sera construit le long de la route de l'Alaska. L'autorisation de construire le gazoduc principal a été accordée par les gouvernements canadien et américain en 1977.

La conservation de l'énergie

Où pouvons-nous réaliser les plus importantes économies d'énergie?

Grâce aux méthodes de conservation, il est possible de réduire le taux de croissance de l'utilisation de l'énergie dans les principaux secteurs dont le pourcentage de consommation globale est le suivant: Automobiles, 15 p.c.; Immeubles résidentiels, commerciaux et industriels, 30 p.c.; Appareils ménagers, à l'exclusion des appareils de chauffage, 8 p.c.; Industrie, 30 p.c.; Gouvernement fédéral, 2 p.c.; Autres secteurs, y compris les transports publics, 15 p.c.

La froidure du climat canadien nous oblige à utiliser 30 p.c. de notre énergie pour chauffer les bâtiments. Des motifs d'ordre économique justifient les efforts entrepris pour conserver la chaleur dans les immeubles résidentiels et commerciaux, en améliorant ceux déjà construits et en concevant mieux les nouveaux.

Les automobiles sont aussi une cible de choix pour les économies d'énergie, parce qu'elles consomment environ 15 p.c. de la totalité de notre budget énergétique; de fortes économies de combustible sont possibles dans ce domaine.

L'industrie est l'un des principaux consommateurs d'énergie. Si ce secteur profitait des conseils du gouvernement et réalisait des programmes d'économies de l'énergie, il pourrait jouer un rôle majeur dans la diminution de notre demande d'énergie.

De quelle façon pouvons-nous réduire les factures de chauffage domiciliaire?

Dans le cadre de son programme d'information publique qui vise à accroître des attitudes d'économies chez les Canadiens, le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources a préparé les publications **100 façons d'économiser chez soi énergie et dollars, Emprisonnons la chaleur et Payez moins, chauffez mieux** qui montrent comment on peut apporter soi-même des améliorations à son foyer et économiser: refaire l'isolation, assurer l'étanchéité, calfeutrer et prendre d'autres mesures semblables peuvent diminuer la perte de chaleur de près de 40 p.c., ce qui rapporte en moyenne $880 en 5 ans en économies de chauffage; des mesures simples comme baisser le thermostat la nuit (à 18° C ou 65° F) ou lorsque la famille est partie, ou fermer les rideaux la nuit peuvent aider. (On peut se procurer gratuitement les publications du Ministère en écrivant au: Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables, 580, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1A 0E4.)

Etant donné que l'isolation est un sujet particulier de préoccupation, le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont aboli les taxes de vente sur les matériaux d'isolation pour encourager les propriétaires à refaire l'isolation de leur maison. Le gouvernement fédéral a mis sur pied à l'Ile-du-Prince-Edouard et à Terre-Neuve un programme informatisé de vérification intitulé Ener$age par lequel les ménages peuvent obtenir un imprimé d'ordinateur énonçant leurs besoins, les coûts initiaux et les économies possibles réalisables grâce à l'isolation, le remplir et l'envoyer au Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

(suite à la page suivante)



Refaire l'isolation de sa maison peut diminuer la perte de chaleur domiciliaire et rapporter en économies d'énergie. Le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont aboli les taxes de vente sur les matériaux d'isolation pour encourager les propriétaires à refaire l'isolation de leur maison.

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'État

Énergie . . .

(suite de la page précédente)

Comment s'y prend-on pour diminuer la consommation d'essence des voitures?

En 1975, les voitures canadiennes avaient un rendement moyen de 17,5 milles au gallon. Au terme des nouvelles normes de millage du gouvernement fédéral, les nouvelles voitures vendues devront avoir un rendement moyen de 24 milles au gallon en 1980 et un rendement minimum de 33 milles au gallon en 1985. Ces mesures aboutiront, en 1985, à un niveau de consommation total d'essence inférieur à celui de 1975, même si le nombre des voitures augmente de 3 p.c. par année.

Le programme relatif à la taxe d'accise du gouvernement a établi une taxe supplémentaire de 10¢ le gallon sur l'essence pour automobiles et une autre taxe sur les climatiseurs installés dans les voitures, et il a proposé une taxe de vente proportionnelle au poids du véhicule.

Comment l'acheteur d'automobile favorise les économies d'énergie?

L'automobile consomme environ 15 p.c. de la totalité de notre budget énergétique et 25 p.c. de notre pétrole. Le consommateur peut aider à diminuer sa facture d'énergie en achetant une petite voiture et en évitant les accessoires comme le climatiseur.

Des étiquettes indiquant le millage promis sont collées sur toutes les nouvelles voitures, et la liste du rendement moyen en milles au gallon des nouveaux modèles, disponible à Transports Canada, aidera le consommateur à choisir une voiture à haut rendement énergétique adaptée à ses besoins.



Chacun peut économiser de maintes façons sur l'entretien et le fonctionnement de son automobile. Mais le conseil suivant demeure la mesure sage par excellence: marcher, pédaler ou prendre l'autobus, lorsque c'est possible.

Comment économiser sur l'entretien et le fonctionnement de l'automobile?

Ne remplissez pas à ras bord le réservoir de votre voiture, ce qui évite un débordement; freinez lentement, et repartez et conduisez sans heurts à vitesse constante afin que le moteur travaille avec une efficacité maximale; évitez de longs préchauffements et les temps morts; choisissez le carburant et l'huile appropriés; utilisez la plus haute vitesse qui convient à la situation et ne dépassez pas les limites de vitesse affichées.

Faites faire régulièrement une mise au point de votre moteur. Les bougies qui ne s'allument pas une fois sur dix entraînent une augmentation de 8 p.c. de la consommation de carburant; un bon filtre à air est important pour l'utilisation efficace de l'essence. N'oubliez pas l'importance des divers volets de réchauffeurs et le rendement de l'étrangleur. La pression appropriée des pneus et un bon réglage de l'alignement des roues empêchent une trop grande pression sur votre moteur.

Utilisez en commun votre automobile en prenant à votre bord quelques passagers; lorsque c'est possible, marchez, pédalez ou prenez l'autobus. Combinez de petits trajets en un seul grand trajet pour permettre à votre moteur de se réchauffer pendant l'hiver.

Un chauffe bloc-moteur, doté d'une minuterie pour qu'il ne fonctionne que deux ou trois heures avant l'allumage, permet à votre moteur de se réchauffer plus rapidement. Les moteurs froids utilisent 30 p.c. plus de carburant que les moteurs réchauffés.

Que fait le gouvernement fédéral pour consommer moins d'énergie?

Le gouvernement fédéral a mis sur pied, au printemps de 1976, le programme **Economisons 10** destiné à réduire sa consommation d'énergie de 10 p.c. au cours d'une période d'un an, avec l'intention de rester à ce niveau pendant les dix années suivantes. Au cours de la seule première année d'application du programme, la diminution de la consommation d'énergie a représenté des économies de $25 millions pour le contribuable canadien.

Que fait l'industrie?

Le gouvernement encourage l'industrie et la petite entreprise à utiliser plus efficacement l'énergie. On peut se procurer gratuitement auprès du Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables la brochure intitulée **Les premiers pas vers les économies d'énergie dans l'industrie.**

Les dispositions permettant des déductions rapides ont été élargies de façon à inclure certains équipements produisant de l'électricité et (ou) de la vapeur qu'utilisent les manufactures; la taxe de vente fédérale a été abolie pour quelques appareils permettant la récupération de la chaleur, le contrôle de systèmes de chauffage et l'utilisation de l'énergie solaire.

Le gouvernement a aussi commandité la formation de groupes de bénévoles qui travaillent dans le domaine des économies d'énergie. Couvrant les 14 principaux secteurs industriels et rendant compte de près de 85 p.c. de l'énergie consommée, ils ont établi des objectifs à atteindre en 1980 quant aux réductions de la consommation de l'énergie par unité de production: Machinerie, 15 p.c.; Equipement agricole, 15 p.c.; Pâtes et papiers, 12 p.c.; Textiles, 11 p.c.; Produits alimentaires, 15 p.c.; Transports, 15 p.c.; Métaux ferreux, 3 p.c.; Métaux non ferreux, 6 p.c.; Minéraux d'utilisation industrielle, 10 p.c.; Produits chimiques, 17 p.c.; Matériel électronique et électrique, 15 p.c.; Raffinage, 18 p.c.; Plastiques et Produits forestiers (objectif non établi).

L'électricité

Quelle quantité d'électricité les Canadiens utilisent-ils?

Les Canadiens ont augmenté annuellement leur consommation d'électricité de 6,1 p.c. en moyenne de 1960 à 1975, de 7,1 p.c. de 1975 à 1976, et de 5,4 p.c. de 1976 à 1977. Chez les consommateurs, le secteur industriel vient en tête avec 42 p.c., suivi du secteur commercial avec 31 p.c. et du secteur résidentiel et agricole avec 27 p.c. Les établissement industriels ont toutefois produit 11,6 p.c. de l'électricité qu'ils ont consommée.

Quel est le prix de l'électricité?

Le prix de l'électricité est établi par les différents producteurs. En ce qui concerne les clients de la catégorie résidentielle, le prix est exprimé en cents le kilowatt-heure, soit l'énergie fournie par une puissance d'un kilowatt pendant une heure, ce qui équivaut à la quantité d'électricité qu'une ampoule de 100 watts consommerait en 10 heures ou une ampoule de 40 watts pendant 25 heures.

En 1976-1977, les sociétés qui vendent de l'électricité ont augmenté leurs prix de 10 à plus de 60 p.c., selon les facteurs régionaux et la justesse des modifications tarifaires antérieures. Par exemple, en 1977, les clients de la catégorie résidentielle de Montréal qui utilisaient 1000 kilowatts-heures par mois ont payé $19,05; par contre, les clients de Charlottetown ont payé $53.91 par mois. La production d'électricité dans l'Ile-du-Prince-Edouard est très coûteuse parce qu'elle est faite à partir de pétrole importé dont le prix est passablement élevé; au Québec, la production coûte beaucoup moins cher parce qu'on y utilise les ressources hydrauliques.

Pourquoi augmenter encore le prix de l'électricité?

Le prix qu'exigent les sociétés reflète, outre les coûts de production et de distribution, les montants additionnels prévus pour l'expansion des réseaux électriques. D'ici 1990, des investissements énormes seront nécessaires pour satisfaire la demande d'approvisionnement en électricité. Si cette demande s'accroissait de 7 p.c. par année, par exemple, on pourrait dépenser $130 milliards au cours des 15 prochaines années; même au taux inférieur de 5.5 p.c. par année, on n'épargnerait que $40 milliards.

Par ailleurs, la plupart de nos installations actuelles de production ont été construites à une époque où les coûts d'immobilisation et les taux d'intérêt étaient nettement inférieurs à ceux d'aujourd'hui. De nombreux emplacements hydro-électriques plus faciles d'accès, donc moins coûteux, ont déjà été mis en valeur de sorte que seules demeurent les possibilités d'aménagement à coût élevé. Tous ces frais supplémentaires doivent en définitive être payés par le consommateur, sous forme d'augmentation de prix.

Comment connaître la quantité d'électricité que je consomme?

Pour calculer la quantité de kilowatts que vous utilisez chez vous durant 24 heures, lisez votre compteur à la même heure pendant 2 jours consécutifs. Votre compteur a 4 cadrans: l'aiguille de 2 de ces cadrans tourne dans le sens des aiguilles d'une horloge, et celle des 2 autres à l'inverse. Lisez les cadrans de gauche à droite, inscrivez le dernier chiffre devant lequel est passée l'aiguille de chaque cadran et multipliez-le par 10.

En mesurant votre consommation d'électricité, vous pourrez déterminer si vos efforts d'économies de l'électricité ont porté fruit et quelles sont les méthodes les plus efficaces à employer. Les besoins moyens d'un domicile sont d'environ 33 kilowatts-heures par jour.

Si votre domicile est chauffé à l'électricité et si votre chauffe-eau fonctionne également à l'électricité, sachez que la majeure partie de l'électricité utilisée sert à ces deux systèmes.

Comment peut-on encourager les économies d'électricité?

Le moyen dont dispose le fournisseur de limiter la consommation de l'électricité repose sur les méthodes d'établissement des prix. Une demande accrue d'électricité se traduit par une augmentation des approvisionnements nécessaires qui, à son tour, entraîne une hausse des prix. Des prix plus élevés encourageront le consommateur à limiter son utilisation d'électricité si, à ses yeux, les bénéfices qu'il en tire ne justifient pas le coût.

De son côté, le fournisseur peut, là où c'est possible, installer des compteurs individuels plutôt que communautaires. Ces derniers sont souvent installés dans des immeubles à appartements et seule la somme totale de l'électricité consommée est enregistrée. Les locataires paient évidemment leur électricité dans le montant de leur loyer; toutefois, ils paient un montant fixe et non pas selon leur consommation individuelle.

Dans le cas des maisons chauffées à l'électricité, une bonne isolation thermique peut faire économiser beaucoup. En choisissant ses appareils électroménagers avec soin, le consommateur peut déterminer lesquels lui sont absolument nécessaires et ceux qui lui feront économiser le maximum d'énergie.

Une utilisation adéquate de tout appareil électrique, un éclairage approprié, une planification de la préparation des repas, une diminution de la température de l'eau chaude et son utilisation plus rationnelle sont autant de façons d'économiser l'électricité.

Quelles sources d'énergie produisent notre électricité?

Dans une centrale hydro-électrique, la force de l'eau fait tourner des turbines qui produisent de l'électricité. L'autre moyen d'actionner les turbines est l'utilisation de la vapeur produite par la combustion de charbon, de pétrole ou d'uranium, combustibles pouvant tous alimenter des centrales thermiques.

En 1960, 93 p.c. de notre électricité était d'origine hydraulique et seulement 7 p.c. provenait de centrales thermiques classiques. En 1977, 69,5 p.c. de notre électricité provenait de centrales hydro-électriques, 22,7 p.c. de centrales thermiques classiques et 7,8 p.c. de centrales nucléaires.

En 1990, il se pourrait que les centrales hydro- électriques ne contribuent que pour 53 p.c. de la production totale d'électricité au Canada; l'importance du charbon s'accroîtra vraisemblablement comme source d'énergie thermique classique; on peut s'attendre également à une utilisation accrue de l'énergie nucléaire dans la production de l'électricité.

(suite la semaine prochaine)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Un comité a été formé à Saint-Pierre-Jolys

Des citoyens insistent pour que leur église soit restaurée

La question de rénover l'église actuelle de Saint-Pierre-Jolys ou d'en construire une nouvelle semble poser plusieurs problèmes puisque les citoyens de Saint-Pierre-Jolys sont incertains de ce qui se passe à cet égard.

par Louise Dandenault

D'abord, pour répondre à ces doutes, un comité, qui a pour nom "Faut restaurer le coq gaulois" s'est formé afin d'informer les citoyens. Ce comité comprend présentement au moins quatre résidents de Saint-Pierre-Jolys, et avons-nous appris, ce comité est dirigé par M. Raymond Bérard. A noter que le comité veut rendre à une dizaine le nombre de personnes qui y siégeront. Les noms de ces personnes seront connus sous peu.

Puisque les activités de l'église influencent beaucoup les gens, il n'est que raisonnable qu'ils soient plus au courant des décisions relatives à l'église. Pourquoi cela?

Il a été dit, selon des sondages faits auprès des syndics et l'abbé Lionel Bouvier, que les paroissiens favorisent une église neuve, mais peu de détails ont été communiqués relativement à cela. Et pourquoi cela? N'est-il pas juste que les paroissiens soient entièrement au fait de la situation qui concerne leur église? Par exemple, très peu de gens savent où l'église neuve serait construite? Ou bien, qui en choisira les plans? Les paroissiens vont-ils avoir un mot à dire dans la construction? C'est étrange que rien en ressorte! Et encore, pourquoi cela? N'est-ce-pas une affaire d'intérêt public?

Il est aussi revendiqué que l'église est dans un état lamentable mais pourquoi est-elle rendue comme cela, se demande le comité? Sérieusement, avons-nous bien pris soin de notre église?

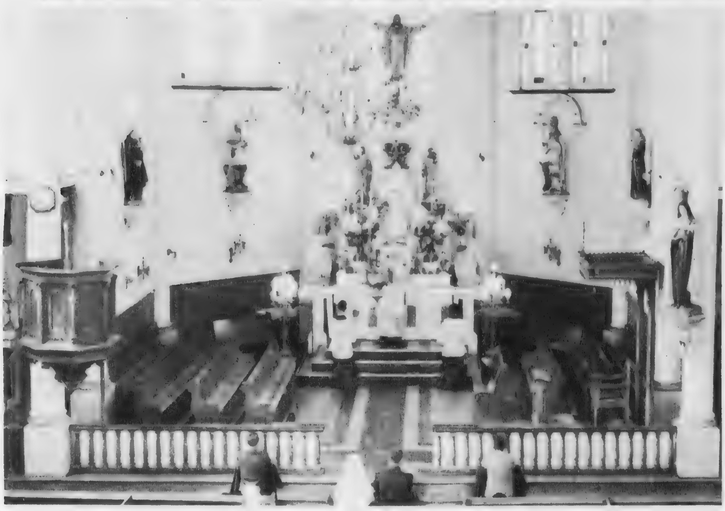
L'autre vue

Jusqu'à maintenant, des sondages, quoique non scientifiques, mais réalisés grâce à des entretiens avec des syndics et des citoyens par le nouveau comité, démontrent que des paroissiens désirent restaurer l'église actuelle. Plusieurs croient que l'église, construite en 1899, caractérise leur village et en la détruisant, ce serait une partie d'eux-mêmes et de leur héritage qui s'en irait.

Les églises modernes manquent d'une certaine beauté, d'un certain cachet et d'une richesse que possèdent les anciennes. D'abord, nous, "les paroissiens de Saint-Pierre", sommes fortunés de posséder une ancienne église, alors pourquoi ne pas la conserver?

Le comité espère que les gens coopéreront dans l'avenir avant que le pic des démolisseurs ne se mette à l'oeuvre.

Il faut agir maintenant pour aider à éclaircir la situation avant qu'il ne soit trop tard.





L'intérieur de l'église de Saint-Pierre-Jolys, voilà 25 ans. C'était avant la détérioration. Et l'intérieur de l'église de Saint-Pierre-Jolys aujourd'hui. Des citoyens veulent maintenant qu'elle soit restaurée.

Un grand succès pour le festival de poésie

Le seizième festival bilingue de poésie et d'art dramatique avait lieu au gymnase de l'école secondaire de Notre-Dame-de-Lourdes les 20, 21 et 22 février dernier. Il y eut 171 entrées pour solo, 16 choeurs parlés et 7 pièces de théâtre. Onze écoles y ont pris part et le nombre de participants fut d'environ 675. Une quarantaine de trophées étaient à l'enjeu et le juge M. Charles Bolster les distribua comme suit:

par Thérèse Deroche

Dans la région de la Montagne

POESIE SOLO (l'élève récite un poème français ou anglais);

Jardin d'Enfance:
le trophée de l'école Sainte-Marie de Bruxelles décerné à Anne-Marie Carels de Bruxelles.

Grade 1:
trophée des Soeurs du Sauveur à Rochelle Van de Velde de Mariapolis.

Grade 2:
trophée de M. et Mme T.D. Rheault, à Nadine Chatel de Saint-Claude.

Grade 3:
trophée du district scolaire de Saint-Claude à Ruth Coffey de Bruxelles.

Grade 4:
trophée des marchands de Haywood à Annette Philippe de Saint-Claude.

Grade 5:
trophée des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à Lori De Baets, Saint-Alphonse.

Grade 6:
trophée des Soeurs Ursulines à Stephen Dunn de Saint-Claude.

Grade 7:
trophée de M. et Mme Rocan à Lia Jonk de Bruxelles.

Grade 8:
trophée de M. et Mme Ed Devos à Christian Delaquis de Notre-Dame-de-Lourdes.

Grade 9 à 12:
trophée de M. et Mme Van de

trophée de M. et Mme Van De Kerckhove à Rhéal Cénérini de Notre-Dame-de-Lourdes.

POÉSIE SOLO BILINGUE (un élève anglophone récite en français):

Jardin d'Enfance:
trophée de M. et Mme A. Doyon à Sherri Lippens de Bruxelles.

Grades 1 et 2:
trophée de la Chambre de Commerce de Saint-Claude à Kerry Adam de Bruxelles.

Grades 3 et 4:
trophée de la Co-op de Saint-Léon à Lianne Geirnaert de Saint-Léon.

Grades 5 et 6:
trophée des filles d'Isabelle de Notre-Dame-de-Lourdes à Henry Delichte de Saint-Alphonse.

Grades 9 à 12:
trophée du village de Saint-Claude à Annette Deruyck de Somerset.

POÉSIE SOLO BILINGUE: (un élève francophone récite en anglais):

Jardin d'Enfance:
trophée de M. et Mme S. Foidart, à Jolie Rey de Saint-Claude.

Grades 1 et 2:
trophée de Mme C. Morrison à Paulette Dacquay de Saint-Claude.

Grades 3 et 4:
trophée de la Coop de Saint-Léon à Claudine Charrière de Lourdes.

Grades 5 et 6:
trophée de M. et Mme Albert Ronceray à Lorraine Badiou de Notre-Dame-de-Lourdes.

Grades 7 et 8:
trophée de la Caisse populaire de Lourdes à Viviane Lesage de Lourdes.

Grades 9 à 12:
trophée de l'Institut collégial Notre-Dame-de-Lourdes à Lise Martel de Saint-Claude.

POÉSIE INÉDITE (l'élève récite son poème ou le fait réciter par un autre):

Jardin d'Enfance:
trophée de M. et Mme F. Plaitin à Roger Dumas de Saint-Claude.

Grades 1 et 2:
trophée des Filles de la Croix à Candis Wytinck de Saint-Alphonse.

Grades 3 et 4:
trophée de l'école élémentaire Notre-Dame à Suzanne Gobin de Saint-Claude.

Grades 5 et 6:
trophée de l'école élémentaire de Saint-Claude à Michelle Penner de Mariapolis.

Grades 7 et 8:
trophée du Docteur et Mme F. Champagne, à Lise Comte de Saint-léon.

Grades 9 à 12:
trophée de la division scolaire de La Montagne à Lorraine Mabon de Somerset.

CHOEUR PARLE: (un groupe d'élèves récite un poème en français et un en anglais):

Jardin d'Enfance:
le trophée de Bruxelles Bowling Club décerné à l'école de Bruxelles.

Grades 1 et 2:
le trophée des Chevaliers de Colomb (Conseil Langevin) décerné à l'école de Bruxelles.

Grades 3 et 4:
le trophée de M. et Mme Richard Benoit à l'école de Saint-Alphonse.

Grades 5 et 6:
le trophée du village Notre-Dame-de-Lourdes à l'école de Saint-Alphonse.

Grades 7 et 8:
le trophée de M. et Mme Raynald Labossière à l'école de Saint-Alphonse.

Grades 9 à 12:
le trophée des Clercs Saint-Viateur à l'Institut collégial de Somerset.

Le trophée de la division scolaire de la Montagne remis au meilleur concurrent parmi les gagnants poésie solo de la première à la douzième année a été décerné à Rochelle Van de Velde, grade 1, de Mariapolis. Le poème qu'elle récitait s'intitulait "Someone".

Le trophée des Soeurs Ursulines remis au concurrent individuel le plus méritant parmi les gagnants de Poésie Inédite fut décerné à Lorraine Mabon, grade 10, de Somerset. Son poème s'intitulait "Le maestro de campagne" et était récité par Roseline Comte.

ART DRAMATIQUE

Jeudi après-midi les élèves de l'école de Swan Lake présentèrent une pièce de composition originale intitulée "Red Riding Hood and Friends". Les nombreux jeunes comédiens qui y prirent part, réussirent très bien à divertir les spectateurs. Suivirent trois pièces de théâtre présentées à tour de rôle par des élèves de Swan Lake, de Notre-Dame-de-Lourdes et de Somerset.

Le trophée de l'inspecteur D.R. Thom fut remis aux élèves de l'école de Somerset pour leur présentation de "The Little Red Schoolhouse". Louise Thévenot de Somerset fut déclarée la meilleure comédienne et reçut le trophée du personnel enseignant de l'école de Swan Lake.

Mardi en soirée, des élèves des grade 10 à 12 de N.-D.-de-Lourdes, Saint-Claude et Somerset présentèrent à tour de rôle une pièce anglaise.

Le trophée de M. et Mme Ostrowski fut décerné à l'Institut collégial Notre-Dame-de-Lourdes. Le trophée des Filles de La Croix pour la meilleure comédienne fut décerné à Mireille Dacquay de Saint-Claude. Le trophée de M. Charles Bolster pour le meilleur comédien de soutien remporté par Rhéal Cénérini de Notre-Dame-de-Lourdes.

Il est regrettable qu'en raison de la tempête beaucoup de gens n'aient pas pu se rendre à la soirée du jeudi soir. Le juge M. Bolster remit les trophées aux gagnants, puis la présidente, Mme Agnès Meyer a adressé la parole. Elle remercia les participants, ceux qui les avaient préparés et ceux qui étaient venus les encourager et aussi, tous ceux qui d'une façon ou de l'autre avaient contribué à la réussite du festival.

Elle remercia tout particulièrement le juge pour son travail et ses commentaires très appréciés. Elle fit remarquer combien l'on avait apprécié son enthousiasme pour le théâtre et la poésie.

En terminant, Mme Meyer faisait part de la réunion annuelle du festival de poésie et d'art dramatique qui aura lieu à l'école de Saint-Alphonse le 19 mars à 20 heures. Nous nous donnons rendez-vous au prochain festival qui aura lieu à Saint-Alphonse en 1980.

Le Père Robert Bernier, autrefois de Saint-Boniface

L'homme qui a "le plus influencé" Trudeau vient de mourir

Né à Saint-Boniface le 21 avril 1911, le Père Robert Bernier, un jésuite, mourait à Montréal le 19 février 1979. Ceux de 60 ans et plus se souviendront de ce bout-en-train pourtant toujours premier en classe qui "jouait" Polyeucte à 17 ans au Collège de Saint-Boniface.

Sa philosophie terminée, après un tour d'Europe rare en ces temps, il entrait chez les Jésuites à 19 ans. Après son noviciat, on le jugeait de taille à prendre une licence en sciences sociales en même temps qu'il revoyait, comme tous les jésuites, ses études de philo.

En régence au Collège Jean-de-Brébeuf durant quatre ans, il enseigna au présent premier ministre du Canada, Pierre Trudeau. Ce dernier en parla souvent en public, particulièrement au "New-Yorker" et au "Times" de New York où il décrit le Père Bernier comme "l'homme qui a le plus influencé ma vie", "celui qui me donna le goût du beau et du noble dans la vie".

Très actif à l'école sociale populaire de Montréal et à la revue RELATIONS, il en fut congédié avec le Père d'Auteuil Richard pour avoir pris la défence des mineurs de l'asbestos... La "John's Mansville Asbestos", multinationale comme on le sait, avait trop d'influence!

Orateur très demandé, il reprit contact avec les grandes plaines de l'Ouest à l'occasion de mini-semaines sociales qui ont eu lieu à Saint-Boniface. Il écrivait alors dans le Bonifacien: "A cet air qui souffle depuis six cents milles, à cette mer solide qui ne trompe pas le pied, à cette coupole parfaite, j'ai reconnu la patrie... J'aime à revoir... votre air d'indépendance qui désigne l'homme des grands espaces."

Religieux jusqu'au bout, le Père Bernier prêcha des "carêmes" au Gésu de Montréal et à l'Institut catholique de Paris. Faut croire qu'il avait eu un fondement en français dès sa jeunesse au Manitoba. Il fut professeur d'apologétique et de théologie biblique durant une dizaine d'années au Collège Sainte-Marie de Montréal.

Les pays d'Afrique ayant conquis leur indépendance demandèrent en 1964 aux Jésuites de Paris l'aide de spécialistes pour les conseiller d'une manière tout à fait détachée. Le Père Robert Bernier, bien que Canadien et passant déjà la cinquantaine, fit partie de cette équipe et s'enthousiasma pour la cause de ces africains intelligents qui frappaient à bonne adresse. Il en revint cependant rendu à bout. Enfin, avant que la dernière maladie le terrasse, il retrouva ses anciennes amours à RELATIONS et fut aussi Supérieur de la Maison de Retraite Manrèse à Québec.

Il n'oublia jamais ses racines manitobaines et demandait des nouvelles des "anciens" de Saint-Boniface aux visiteurs de l'Ouest qui passaient le saluer: les frères Lemay, grands joueurs de hockey en Angleterre à la fin de la guerre, ses confrères de collège comme Lucien Painchaud, et enfin son grand ami Armand LaFlèche.

La maladie l'ayant réduit à une demi-activité et lui permettant aussi de choisir plus facilement ses occupations, il parlait encore, à son frère, l'abbé Maurice Deniset-Bernier, en tous cas, de retour à Saint-Boniface où il pourrait peut-être rendre encore quelque service.



Le Père Robert Bernier, s.j.

nécrologie

M. Emeric BOUVIER

A Saint-Adolphe, le 4 mars 1979, est décédé, à l'âge de 86 ans, M. Emeric Bouvier.

Il fut précédé par son épouse Rose-Anna (née Juneau) le 22 janvier, 1961. Il laisse dans le deuil cinq filles Soeur Dorothée Bouvier, Sjsh, de Powerview, Mme Alice Boisjoli de Saint-Boniface, Mme Marie Vinette de Vancouver, Mme Florence Vincent de Saint-Georges, Mme Noëlla Desautels de White River, Ontario, deux fils, Emmanuel et Aimé de Saint-Georges, 44 petits-enfants, 38 arrière-petits-enfants, deux frères, Conrad de Saint-Vital, Armand de Montréal et une soeur Mme Albertine Ray de la Colombie-Britannique.

Les prières ont été récitées mardi soir à 20 heures au Salon mortuaire Desjardins ainsi que mercredi à 15 h 30 à Saint-Georges.

Le service eut lieu le mercredi 7 mars à 16 heures en l'église de Saint-Georges. L'inhumation a été faite au cimetière de Saint-Georges.

La direction des funérailles de M. Bouvier a été confiée au salon mortuaire Desjardins, 357, rue Des Meurons, à Saint-Boniface.

REMERCIEMENTS

Madame Armand Bouchard et sa famille désirent remercier de tout coeur ceux qui ont assisté aux funérailles et aux prières ainsi que ceux qui ont témoigné leur sympathie par l'offrande de fleurs et de messes, etc. Merci aux Père Godbout et le Père Charron qui ont concélébré la messe de Requiem. Merci aussi à la chorale et aux clercs-servants, ainsi qu'aux Dames de la paroisse qui ont servi le goûter après les funérailles de Armand, notre bien-aimé époux et père.

REMERCIEMENTS

Les familles Lecocq et Château désirent remercier sincèrement le Père Ruest, célébrant, et les prêtres concélébrants lors de la messe des funérailles de M. Roland Château, époux de Laurette Château (née Lecocq). Ils remercient aussi toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie par leur assistance aux prières et aux funérailles, offrandes de messe et de fleurs, et aux dames de la paroisse qui ont préparé le goûter. Merci aux parents et amis qui ont donné à la Fondation du Coeur. Un sincère merci à tous.

REMERCIEMENTS

FREDETTE - Nous remercions de tout coeur tous les parents et amis pour toutes leurs bontés, tributs floraux et dons à la société du cancer à l'occasion du récent décès de notre bien-aimée mère Aldéa.

La famille Fredette



Fédération Provinciale des Comités de Parents

3e ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le 10 mars 1979
CENTRE DES CONGRÈS - 375, Av. York

ORDRE DU JOUR

O Canada - Mme Germaine Marion, au piano, M. Marcien Ferland

1. Ouverture de l'assemblée - M. Maurice Therrien
2. Lecture du procès-verbal - M. Georges Prescott (amendement à la constitution - motion 12/78)
3. Rapport du président - M. Roger Dubois
4. Rapport du trésorier - M. Laurent Bisson
5. Nomination des vérificateurs
6. Chorale école Lacerte, dirigée par Henriette Rocan
7. Forum (période de questions, résolutions)
8. Efm - M. Jean-Yves Rochon - colloque du 26-27 avril
9. Elections
10. Conférencier: Monsieur Paul Ruest, surintendant de la Rivière Seine no 14
11. Résultats d'élection
12. Clôture de l'assemblée

VIN et FROMAGE de 16 h à 17 h

Rapport du comité de candidatures

Les personnes suivantes ont posé leur candidature aux quatre postes de conseiller qui sont à combler à l'élection qui sera tenue à l'assemblée annuelle du 10 mars 1979:
Élaine Brodeur - Doris Hogue - Victor Dumesnil - Georges Boily.

Les personnes intéressées peuvent encore poser leur candidature jusqu'à trois heures avant le début de l'assemblée, à condition que celle-ci soit accompagnée de dix signatures.

273, rue Taché, Saint-Boniface, Manitoba R2H 1Z8 Tél.: (204) 247-9666

Les petites annonces

À LOUER - SAINT-BONIFACE - Appartement de 3 pièces (1 chambre à coucher). Presque tout meublé. Pour une personne. Libre le 1er avril. Composer 233-8428.
45-521-45 C

À LOUER - SAINT-BONIFACE - Appartement de 3 pièces, meublé - Libre le 1er mai. Pour personnes tranquilles qui travaillent. $160.00 par mois. Composer 233-3209.
45-519-JNO

À LOUER - RUE JEANNE D'ARC - Appartement de 1 chambre à coucher, meublé et très propre. Libre le 1er avril. $160.00 par mois. Composer 247-7251.
45-515-46 C

À LOUER - Grande garçonnière au sous-sol. Nouvellement décorée. Tapis mur à mur. Poêle et réfrigérateur inclus. Libre immédiatement. $165.00 par mois. Composer 247-7251.
45-514-46 C

LOYER GRATIS POUR MOIS DE MARS - Maison de 2 chambres à coucher sur rue de la Morénie. Laveuse et sécheuse optionnelles. Garage. Libre immédiatement. $295.00 par mois. Composer 247-6703.
44-507-JNO

À LOUER - SAINT-BONIFACE - Nouveaux "Town House" de 2 chambres à coucher, sous-sol complet. Cuisinière, réfrigérateur, draperies inclus. Libres immédiatement. Composer: 247-6771 ou 257-7808.
44-506-JNO

À LOUER - Appartements et maisons à Saint-Boniface. Pour plus de renseignements composez 233-0753.
37-438-JNO

VENTE PRIVÉE - SAINT ADOLPHE - "Bi-level", 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de loisirs, sous-sol complètement fini. Tapis mur à mur dans toutes les pièces excepté salles de bains. Garage avec porte électrique. Grand lot de 70' x 160'. Prix: $53,900. Pour visiter, composer 883-2154.
43-503-JNO

VENTE PRIVÉE - SAINTE-ANNE - 17 acres de terrain avec maison de 1 an, 4 chambres à coucher, au bord de la rivière Seine. Composer 422-5252 entre 9 h et 18 h, ou 422-8348 après 18 h.
43-497-46 C

À VENDRE - Meubles de cuisine et salon; articles de pique-nique; Chevette 1979 (39,000 milles).
45-510-45-C

VENTE PRIVÉE - RUE MASSON - SAINT-BONIFACE - Jolie maison familiale de 2 étages en bon état. District résidentiel. 4 chambres à coucher. Chambre à coucher principale très grande et avec foyer ouvert et tapis mur à mur. Plancher en chêne au salon. "Den"-bibliothèque avec foyer ouvert, salle à manger donnant sur cuisine. Porte de patio donnant sur salle à manger. Grande salle de loisirs au sous-sol, salle de bains aux 3 étages. Garage spacieux. Entrée attrayante. Bien paysagé. Prix: $75,000. Composer 233-3824.
44-508-45C

À VENDRE - Ferme laitière - 40 vaches - 30 génisses - 320 acres de bonne terre presque toute cultivée. "Harvestore Silo" de 25' x 90'. Equipement complet de machineries. Deux milles au sud de La Broquerie. Composer (204) 424-5521.
45-516-JNO

VENTE PRIVÉE - PRÉCIEUX-SANG - Duplex avec revenu de $280.00 par mois plus appartement de 3 pièces pour propriétaire. Pourrait aussi servir comme maison de famille. Une aubaine à $37,000. Pas d'agent. Composer 334-3613 ou 233-6697.
45-518-JNO

À VENDRE - PARC WINDSOR - Duplex côte à côte. Plafond, genre "cathédrale", 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1,120 pieds carrés. Idéal pour jeunes enfants. Voisin d'un parc avec piscine et patinoire. Composer 233-4818
43-502-JNO

À VENDRE - Camion 1973 d'une 1/2 tonne - de marque G.M.C. - 6 cylindres. Prix: $1,000. Composer: 233-8441.
45-517-45 C

UNE MÈRE FIABLE AYANT UNE FILLETTE DE 18 MOIS désire louer, dans la région de la Plage Albert, un chalet à prix raisonnable pour les mois de juillet et août. Téléphonez à Sherry au 257-7120 après 18 heures.
45-512-46 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Subventionnée par le gouvernement. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour, ou 257-5691 le soir. 197 rue Kitson.
32-10-JNO

ASSUREURS

AVOCATS-NOTAIRES

CHIROPRACTICIENS

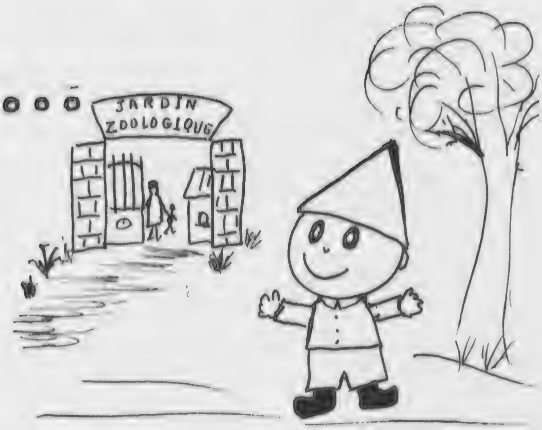
COMPTABLES

OPTOMÉTRISTES

FERBLANTIERS

TRANSPORTS

La Page de Bicolo ...



BONJOUR TOI!

AUJOURD'HUI, JE TE PARLE DE LA GIRAFE. JE DÉCOUVRE DES CHOSES INTÉRESSANTES SUR LES ANIMAUX!

D'APRÈS TOI, QUEL ANIMAL PEUT VIVRE LE PLUS LONGTEMPS?

BICOLO.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ANIMAUX

Quel est l'animal qui vit le plus longtemps?



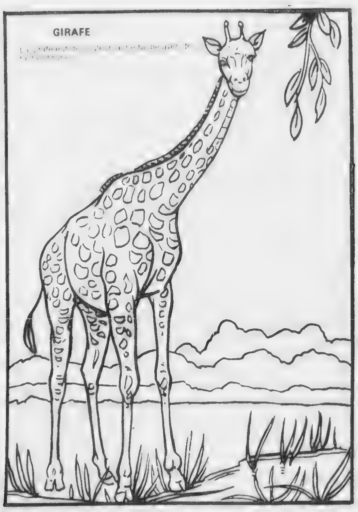
Evidemment on pourrait citer les grands dinosaures, mais de toutes façons, on ne peut pas vérifier leur véritable âge.

Il semble qu'actuellement, ce soit la tortue qui détient le record: certaines ont plus de 150 ans et vivent encore. On pense qu'elles peuvent dépasser 200 ans!

Chez les mammifères, c'est jusqu'à présent l'éléphant qui a la médaille d'or; on entend parler d'éléphants qui auraient vécu 150 ou 200 ans, mais cela n'a jamais été prouvé. Actuellement, le champion a 70 ans et il se porte bien...

Le cheval est aussi un concurrent; on en voit souvent dépasser les 50 ans. Puis vient l'hippopotame et le rhinocéros: 40 ans, l'ours: 35 ans; le singe: 20 à 30 ans; le chien et le chat: 20 à 25 ans.

La semaine prochaine je te parlerai des oiseaux et des poissons. (À suivre).



LES GIRAFES

Les girafes sont les plus grands animaux de la terre. La girafe adulte peut mesurer 18 pieds de haut et même plus. C'est bien utile pour surveiller les ennemis. Les girafes peuvent voir à des milles à la ronde. Ce qui est extraordinaire c'est qu'elles ont des yeux qui lui permettent de voir dans toutes les directions sans se tourner la tête!

Un bébé girafe mesure six pieds à sa naissance.

Les girafes vivent sans boire pendant presque toute l'année parce qu'elles trouvent assez d'eau dans les feuilles qu'elles mangent.

Les girafes vivent en Afrique; mais on peut en voir dans certains zoos de plusieurs pays du monde.

MOT CROISÉ - LE DÉJEUNER

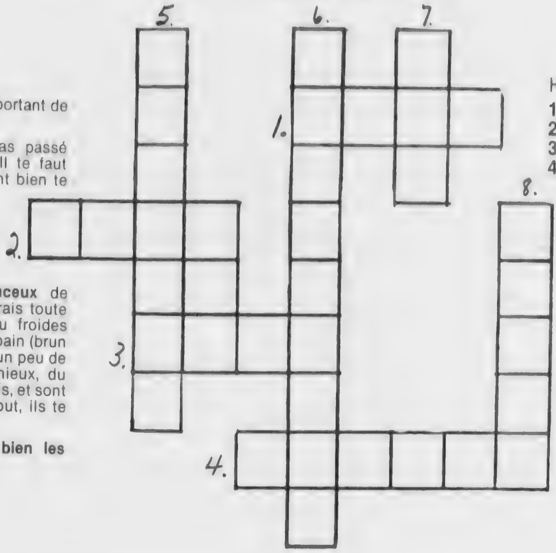
UN BON DÉJEUNER!

Le déjeuner est le repas le plus important de la journée.

Quand tu te lèves le matin tu as passé environ 10 heures sans manger. Il te faut donc prendre des aliments qui vont bien te nourrir.

Aujourd'hui nous sommes chanceux de pouvoir nous procurer des fruits frais toute l'année. Les céréales chaudes ou froides sont excellentes, de même que le pain (brun de préférence), les oeufs, le lait et un peu de confiture, ou ce qui est encore mieux, du miel. Tous ces aliments sont nutritifs, et sont excellents pour ton déjeuner, surtout, ils te garderont en bonne santé.

Fais le "Mot Croisé" en lisant bien les définitions.



Définitions.

Horizontal:

1. Vient de la poule
2. Produit par les abeilles
3. Nous vient de la vache
4. Fruit juteux

Vertical:

5. Plante à grains (en épi)
6. Fait de fruits cuits et de sucre
7. Liquide extrait des fruits ou légumes
8. Tranche de pain grillé

Réponse: Un bon déjeuner

Horizontal: 1. oeuf 2. miel 3. lait 4. orange

Vertical: 5. céréale 6. confiture 7. jus 8. rôtie

Martin prend son déjeuner. Nounour le regarde et voudrait bien y goûter! D'après toi, Martin mange-t-il un déjeuner nutritif?



MEMBRE GAGNANT
No 4312
Nathalie Ouellet, 5 ans
La Broquerie

BICOLO SALUE LES NOUVEAUX MEMBRES DE SON CLUB

- 5176 Raymond Bissonnette, Saint-Joseph
- 5177 Joël Lemoine, Sainte-Agathe
- 5178 Christian Gauthier, Charny Road, Québec
- 5179 Suzanne Leclair, Letellier
- 5180 Jill Bynski, Transcona
- 5181 Todd Shawaga, Transcona
- 5182 Dawn Fedick, Transcona
- 5183 Cathy Friday, Transcona
- 5184 Allan LaFontaine, Transcona
- 5185 Tricia Townley, Transcona
- 5186 David Pevhaluk, Transcona
- 5187 Cheryl Enns, Transcona
- 5188 Kelly Fye, Transcona
- 5189 Cal Friesen, Transcona
- 5190 Candy Colbert, Transcona
- 5191 Renée Ritchot, Transcona
- 5192 Sherri Robertson, Transcona
- 5193 Jean-Paul Beaumont, Sainte-Anne
- 5194 Kimmy Carmichael, Fannystelle
- 5195 Claude Ricard, Saint-Claude

ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
Cp 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....
Age: .... Année: ....

Découpez cette annonce et

ECONOMISEZ

$5.00

SUR TOUT NETTOYAGE DE VOTRE ÉVIER, DRAIN, TOILETTE ET ÉGOUT

(offre valable jusqu'au 30 avril 1979)

ACTIVE SEWER & DRAIN CLEANING SERVICE

Tél.: 257-5796

Raymond De Gagné, propriétaire

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD.

REPRESENTANT JOHN DEERE - VENTES ET SERVICE

"Nothing runs like a Deere"

Tel.: 256-4321

Ed. Guertin

JOHN DEERE

Lot 149, chemin du Périmètre C.P. 58 Saint-Vital, Man.

Secrétaire légal(e) avec une bonne maîtrise du français pour notre bureau à Saint-Boniface.

Appelez Louyse au 233-1426 pour rendez-vous.

ON DEMANDE

ENGAGEZ-VOUS DANS QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU

La COPPERCRAFT GUILD diversifie ses produits.

Positions à temps plein ou à temps partiel.

Ventes par **PRESENTATION A DOMICILE.** Commissions sur les ventes.

Aucun investissement.

Pour de plus amples renseignements, appeler M. Gross au 888-6867.

LA LIBERTÉ

offre un poste à temps partiel

OPÉRATEUR(TRICE)

Composeuse titreuse CompuWriter

Pour travailler les samedis et occasionnellement en soirées de début de semaine.

Le candidat ou la candidate sera entraîné(e) sur les machines, mais devra posséder une maîtrise de la dactylographie et une bonne connaissance de la langue française.

Possibilité de travail éventuel à temps plein.

Salaire horaire à négocier.

Adresser votre curriculum vitae au:

Rédacteur en chef
La Liberté
Casier postal 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

MANITOBA

INFORMATION: CRÉDITS D'IMPÔT

Les méthodes de réclamations des crédits d'impôt relatifs au coût de la vie et à la propriété demeurent inchangées pour le rapport d'impôt 1978. Cependant, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez vous procurer un dépliant explicatif sur les crédits d'impôt dans toutes les bibliothèques publiques de la province, ou en écrivant au:

Ministère des Finances
The Manitoba Assistance Office
pièce 309-401 Avenue York
Winnipeg, Manitoba R3C 0P8
Tél.: 943-3401 (ou composez Zénith 3-6400 si vous appelez de l'extérieur de Winnipeg)

L'honorable Donald W. Craik,
Ministre des finances

Agents techniques

L'Etablissement de recherches nucléaires de Whiteshell (Pinawa, Manitoba) a deux postes d'agents techniques à remplir dans le cadre de son programme de gestion des déchets nucléaires.

Rédacteur technique. Ce poste a pour but de faciliter les aspects "communication" du programme de gestion des déchets radioactifs. Il s'agit, en particulier, de la communication d'informations techniques à différents auditoires et d'une participation à la coordination du programme considéré. En fait, la personne titulaire de ce poste: 1) rédigera des comptes rendus semi-techniques sur les divers aspects de la gestion des déchets radioactifs et, ce, dans une langue accessible au public et à tous les spécialistes qui participeront au programme, quelle que soit leur discipline; 2) assistera à des réunions d'information sur la gestion des déchets; et 3) participera à l'élaboration de documents concernant la planification du programme considéré, à la coordination des activités techniques et à la surveillance des calendriers établis.

Les postulants doivent avoir un B.Sc en chimie, en génie nucléaire ou en physique d'ingénierie ou encore un diplôme universitaire spécialisé en chimie, en physique, en géologie ou en science de l'environnement. Un atout de plus serait une aptitude pour la rédaction technique. Tous les postulants doivent maîtriser la langue anglaise et avoir des aptitudes éprouvées pour décrire clairement des développements techniques. Il serait très souhaitable d'avoir de l'expérience comme rédacteur technique.

Agent des contrats. On a besoin d'un tel agent pour confier à l'extérieur des travaux de recherche pour le programme de gestion des déchets. La priorité sera donnée aux contrats touchant les travaux géotechniques. L'agent des contrats: établira des calendriers pour les travaux à confier à l'extérieur; tiendra à jour des listes d'entreprises spécialisées; mettra au point des méthodes pour octroyer les contrats et faire des évaluations; et s'occupera de l'administration et de certains aspects financiers des contrats en vigueur. Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent des contrats collaborera beaucoup avec le personnel administratif et technique.

Les postulants doivent avoir des antécédents techniques appropriés, comme par exemple un grade en science ou en ingénierie ou une formation équivalente. Un atout de plus serait une formation appropriée en gestion commerciale. En tout cas, il serait souhaitable que les postulants aient de l'expérience en administration des contrats, en approvisionnements ou dans des domaines connexes. Enfin, il est essentiel que les postulants puissent communiquer efficacement avec autrui, tant oralement que par écrit.

Les émoluments initiaux dépendront des diplômes et de l'expérience. L'EACL offre un régime complet de sécurité sociale et si besoin est une indemnité de déménagement.

L'Etablissement de recherches nucléaires de Whiteshell, dont les effectifs s'élèvent à environ 800 personnes, est situé à 105 km au Nord-Est de Winnipeg près du Centre de villégiature de Whiteshell. La communauté moderne de Pinawa est située à environ 15 km de l'Etablissement de Whiteshell.

Les intéressés (hommes et femmes) ayant la qualification requise sont priés d'envoyer leur demande par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae complet, au Directeur du personnel, Société de recherche de l'Energie Atomique du Canada, Etablissement de recherches nucléaires de Whiteshell, Pinawa, Manitoba, R0E 1L0.

Atomic Energy of Canada Limited — **L'Énergie Atomique du Canada, Limitée**

DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE No 4

INSCRIPTION À LA MATERNELLE: du 12 au 16 mars 1979

Les enfants en âge de fréquenter une maternelle publique de la Division Scolaire de Saint-Boniface devront être inscrits à l'école du quartier au cours de la semaine du 12 au 16 mars. Les enfants nés en 1974 seront admissibles à l'école en septembre 1979. Un certificat de naissance ou autre preuve d'âge devra être présenté au moment de l'inscription. Les parents auront à préciser le programme désiré pour leurs enfants. Des brochures informatives concernant les différentes écoles et programmes offerts par la Division Scolaire de Saint-Boniface seront disponibles soit aux écoles, soit au bureau de la division.

PRIÈRE D'AVERTIR VOS AMIS ET VOISINS DE CES DATES D'INSCRIPTION

Pour vos soirées sociales, réunions, banquets, "beer gardens", etc.

Adressez-vous à

Victor's WHOLESALE LTD

Fournisseur d'aliments, bonbons, cigarettes ainsi que d'ustensiles, tasses et assiettes en plastique, serviettes en papier, etc.

MACHINES DISTRIBUTRICES DISPONIBLES

VICTOR'S WHOLESALE LTD

400, rue Marion, Saint-Boniface, Manitoba
TÉL.: 233-1431
Louis et Gilles Marius, propriétaires

VENTE PAR SOUMISSION

32 ABRIS EN ACIER POUR MACHINERIES

Lot I
Offre no 7901 35 x 40 (2)
Offre no 7902 35 x 60 (3)
Offre no 7903 35 x 80 (2)
Offre no 7904 35 x 100 (2)

Lot II
Offre no 7905 40 x 40 (2)
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Lot III
[illegible]
Offre no 7909 41 x 60 (3)
Offre no 7910 41 x 80 (3)
Offre no 7911 41 x 100 (2)

Lot IV
Offre no 7912 47 x 80 (1)
Offre no 7913 47 x 100 (1)
Offre no 7914 47 x 140 (1)

Lot V
Offre no 7915 51 x 60 (2)
Offre no 7916 51 x 100 (1)
Offre no 7917 51 x 140 (1)

Lot VI
Rallonges en acier en longueurs de 10 pieds

SEULES LES SOUMISSIONS REÇUES AVANT LE 1er JUIN 1979 SERONT RETENUES

FORMULES DE SOUMISSIONS, CONDITIONS DE VENTE ET DEVIS DE CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE OBTENUS EN COMPOSANT (204) 833-7672 OU EN ECRIVANT A:

Contempora Steel Ltd., 1712, rue Saint James, Winnipeg, Man R3H 0L3

La plus haute, la plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée. Il y aura des taxes de vente sur tous les matériaux vendus au Manitoba et en Saskatchewan.

Toutes les soumissions doivent être faites sur nos formules de soumissions.


L'avenir c'est toi!
Un milieu FRANÇAIS intime et cordial
Une formation BILINGUE de:
SECRÉTARIAT et/ou GESTION DES AFFAIRES
(MANAGEMENT)
avec des professeurs COMPETENTS des cours de QUALITÉ et de nombreuses activités ACADÉMIQUES, CULTURELLES, SOCIALES et SPORTIVES.
Secrétaire Bilingue
NIVEAU 1 (CERTIFICAT)
• Commis-dactylo
• Stenodactylo
NIVEAU 2 (DIPLOME)
• Secrétaire de direction
• Secrétaire comptable
Gestion des Affaires
NIVEAU 1 (CERTIFICAT)
• Aide comptable
NIVEAU 2 (DIPLOME)
• Gestion/management
Collège Universitaire de Saint-Boniface
CUSB
COLLÈGE COMMUNAUTAIRE

Supplément à La Liberté le 8 mars 1979.

L'AFFAIRE FOREST

"Il y a trois ans"

Il y a déjà trois ans que M. Georges Forest refusait de payer une contravention de la ville de Winnipeg parce que cette dernière était rédigée en anglais seulement. Par ce fait même, selon M. Forest, cette contravention allait à l'encontre de l'Acte du Manitoba de 1870 qui établissait l'anglais et le français langues officielles au Manitoba. Mais il y a la fameuse Loi 1890 qui entre en jeu et fait de l'anglais la seule langue officielle dans cette province. M. Forest et bien d'autres sont convaincus que cette loi provinciale est "ultra vires" (anti-constitutionnelle). A cet effet les démarches juridiques de M. Forest s'attaquent à la constitutionnalité de la Loi de 1890.



M. Georges Forest

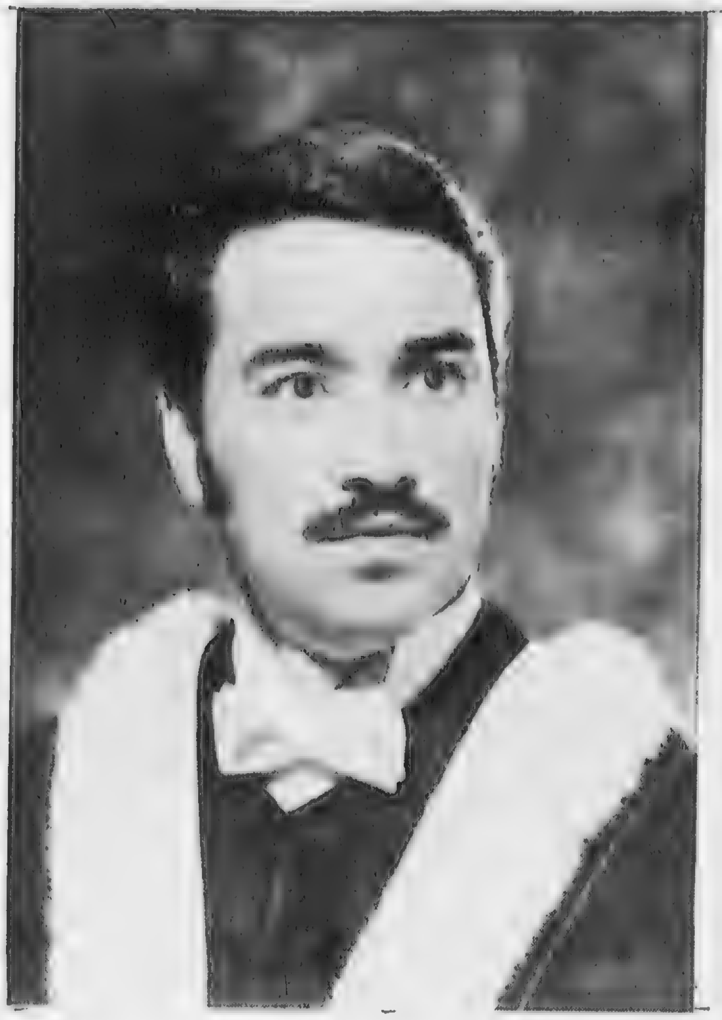
Le Cas Forest n'est pas ou ne devrait pas être l'affaire d'une personne seulement. Une résolution présentée au Congrès Annuel de la Sfm le 9 mars 1978 demandait à cet organisme de, dans la mesure du possible, dépersonnaliser l'Affaire Forest et en faire l'affaire des Franco-Manitobains car la décision finale, lorsqu'elle sera rendue, aura un impact considérable, sinon crucial, sur notre avenir comme collectivité identifiable.

Comme toute autre chose, le temps qui passe embrouille la mémoire et ainsi le degré d'enthousiasme envers quoi que ce soit. D'autant plus, avec une question qui est avant tout de nature purement juridique. Ce sont les tribunaux qui détiennent le pouvoir de rendre justice aux Franco-Manitobains. Par contre, le système judiciaire de notre pays n'a rien de simple. Souvent, il ne fait qu'ajouter à la confusion existante au sujet du cas Forest.

Ceci nous amène à un des buts de ce projet de la Société franco-manitobaine. Le premier objectif est de faire connaître, comprendre et apprécier ce cas qui, comme nous l'avons dit, se trouve devant les tribunaux depuis plus de trois ans. En le présentant de façon claire et cohérente, nous espérons atteindre ces trois objectifs. Un deuxième objectif se situe au niveau des connaissances de notre système judiciaire. Il s'agit de le démystifier. Comme peu de gens ont eu l'occasion d'étudier le système judiciaire à fond, nous avons cru bon d'inclure les définitions des différents paliers judiciaires avec lesquels certains d'entre nous ont à vivre avec de temps à autre. Afin d'être plus précis, des exemples de tous les jours sont inclus avec ces définitions.

Nous espérons que ce document réussira à soulever plus d'intérêt envers le cas qui pourrait jouer un rôle déterminant en ce qui est des droits des Franco-Manitobains.

Le 27 février 1979.



Me Alain Hogue

Le 6 février 76

Monsieur Georges Forest, homme d'affaires de SAINT-BONIFACE, reçoit une contravention pour stationnement illégal, rédigée uniquement en anglais.

10 février 76

Maître ALAIN HOGUE est embauché par MONSIEUR GEORGES FOREST afin de poursuivre la ville de WINNIPEG. La raison: la contravention était rédigée uniquement en anglais. Or la loi de la ville de WINNIPEG promulguée en 1971, lors de l'amalgamation prévoyait ceci en ce qui concerne les résidents de SAINT-BONIFACE:

"All notices, bills or statements sent or demands made to any of the residents of SAINT-BONIFACE community in connection with the delivery of any service, or the payment of a tax, shall be written in English and in French."

City Act of WINNIPEG Article 80 (3) - 1971.

Les avocats de la ville soutiennent que dans le cas de cette contravention, il ne s'agit pas d'un service de la communauté. Monsieur FOREST demande à la cour provinciale de trancher cette question.

LA COUR CRIMINELLE PROVINCIALE

Les règlements concernant les juges et les districts de la Cour criminelles provinciales sont les mêmes que ceux de la Cour de famille provinciale.

Un juge de la Cour criminelle provinciale exerce les fonctions qui lui sont imposées par la législation provinciale et fédérale en plus de toutes les fonctions qui sont spécifiquement imposées aux juges de paix et aux magistrats. Normalement ce sont les juges de paix qui entendent les causes provenant des arrêtés municipaux.

Les juges de cette Cour entendent et jugent presqu'exclusivement les causes criminelles. Nous pouvons classer ces causes dans trois catégories différentes:

a) Les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité sont incluses dans cette catégorie, telles les infractions à la législation provinciale, soit le "Highway Traffic Act" ou d'autre part les infractions définies comme étant des infractions sommaires du Code criminel relevant de la compétence fédérale. En plus, il y a certaines infractions où le procureur-général a le choix de procéder soit de façon sommaire, soit par chef d'accusation; parmi ces infractions, nous retrouvons les voies de fait simples, la possession de stupéfiants, l'échappatoire à l'impôt sur le revenu, et maintes autres.

b) Certains actes criminels où le procureur-général procède par chef d'accusation -- sous le Code criminel, seuls les magistrats et les juges de la Cour criminelle provinciale peuvent entendre ces causes. Y inclus dans cette catégorie sont les vols de moins de deux cents dollars, la tentative de vol, etc.

c) Les autres actes criminels où le procureur-général procède par chef d'accusation -- lorsque le prévenu est accusé d'un crime tel que vol qualifié ou la possession de stupéfiants pour en faire le traffic, le Code criminel lui donne le choix d'être jugé soit par un magistrat ou un juge de la Cour criminelle provinciale, par un juge de la Cour de comté, ou par un juge et jury de la Cour du banc de la reine. Si l'accusé choisit d'être jugé par un juge de la Cour de comté ou par un juge et jury, il a le droit à une enquête préliminaire devant un magistrat ou un juge de la Cour criminelle provinciale, où on lui rendra une ordonnance de non-lieu ou on le renverra subir un procès.

Celui coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire peut en appeler à un juge de la Cour de comté.

Un condamné qui désire en appeler de la décision de culpabilité sur chef d'accusation peut aller directement à la Cour d'appel.

22 juin 76

Le juge Walker de la cour provinciale, décide que la contravention n'étant pas payée elle devient un document judiciaire.

Le juge s'est basé sur la loi de 1970 qui établit l'anglais comme langue officielle dans tout le domaine des tribunaux, et celui des publications et du journal de la législature. Cette loi de 1970 est le statut révisé de celle de 1890 qui sera invoquée tout au long du procès de MONSIEUR FOREST.

Loi du Manitoba de 1890

"An act to provide that the English Language shall be the official language of the province of MANITOBA (Chapter 010) Her Majesty, by and with the advice and the consent of the Legislative Assembly of Manitoba, enacts as follows:

English language in assembly and courts

1-(1) Any statute or law to the contrary notwithstanding, the English language only shall be used in the records and journals of the Legislative Assembly of Manitoba, and in any pleading or process in or issuing from any court in the Province of Manitoba.

Statutes

1-(2) The acts of the Legislature of Manitoba need be printed and published only in the English Language.

Act to apply only within jurisdiction of Legislature

2- This Act applies only so far as the Legislature has jurisdiction to enact."

17 août 76

MONSIEUR FOREST reçoit sa condamnation: il doit payer sa contravention. Il décide de faire appel.

9 septembre 76

MAITRE ALAIN HOGUE dépose une intimation rédigée en français à la cour de Comté: MONSIEUR FOREST se réclame des lois suivantes:

1/ Loi de Winnipeg 1971 (voir plus haut)

2/ Loi de 1870 couramment appelée MANITOBA ACT of 1870

Article 23

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats de la Législature; et dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés dans les deux langues."

LA COUR DE COMTÉ

Il y a quinze Cours de comté dans la province du Manitoba, une pour chacun des districts établis. Les juges sont nommés par le gouverneur général en conseil et ils siègent à la Cour de comté, et à la Cour testamentaire.

La compétence d'un juge de la Cour de comté est définie par "The County Court Act". Un juge de cette Cour exerce les fonctions qui lui sont imposées par "The Marriage Act", "The Child Welfare Act", "The Expropriation Act", "The Mechanics Lien Act", et le Code criminel.

La Cour de comté entend principalement les causes de première juridiction, mais peut aussi entendre les appels des déclarations sommaires de culpabilité de la Cour criminelle provinciale et de certains jugements de la Cour de famille provinciale.

Certaines matières criminelles et civiles relèvent de la compétence de la Cour de comté en première juridiction:

a) Criminelles - Un juge de la Cour de comté peut entendre et juger les causes où le procureur-général a procédé par chef d'accusation et où l'accusé a choisi d'être jugé dans la Cour de comté.

b) Civiles - Toutes causes où la réclamation est de moins de dix mille dollars doivent être intentées à la Cour de comté du district de la résidence du défendeur.

Un juge de cette Cour ne peut cependant pas entendre les demandes d'injonction, d'exécution pure et simple d'un contrat, de la saisie d'une hypothèque ou de propriété immobilière, et maintes autres. On peut en appeler d'une décision d'un juge de la Cour de comté à la Cour d'appel.

3/ Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867

Article 133

"Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la Législature du QUEBEC, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats sera facultatif: mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux du QUEBEC, il pourra également être fait usage, à faculté de l'une ou de l'autre de ces langues."

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

MONSIEUR FOREST demande essentiellement ceci:

- que la loi de 1890 soit déclarée ultra vires, c'est-à-dire anti-constitutionnelle parce qu'elle ne correspond pas aux lois:

1- de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1967)

2- de la loi du MANITOBA de 1870

qui garantissent aux Franco-Manitobains leurs droits linguistiques.

Les éléments clés en cour de comté sont les suivants:

- La loi de 1870 pouvait-elle être amendée? Elle avait été ratifiée par le Parlement Impérial de Londres. Seul, d'après l'avocat de MONSIEUR FOREST, ce même parlement, aurait eu le droit d'amender cette loi de 1870, et non la province, seule, en 1890.

- La demande d'appel, rédigée en français, peut-elle être reçue par le juge?

17 novembre 76

Le juge ARMAND DUREAULT accepte la demande d'appel.

Le juge ARMAND DUREAULT déclare qu'il est légal de plaider en français dans les cours manitobaines. La loi de 1890 est anti-constitutionnelle: la province n'avait pas le droit en 1890 d'amender l'acte du Manitoba de 1870. Pour cela le juge DUREAULT s'est appuyé essentiellement sur l'article 23 de la loi du Manitoba de 1870 et l'article 92(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique:

16 décembre 76

La Sfm met sur pied un comité de perception pour appuyer "le cas FOREST" qui représente la défense du français comme langue officielle au MANITOBA, ou tout autre cas similaire jugé méritoire par l'exécutif de la Société franco-manitobaine.

31 janvier 77

La Province n'accepte pas le jugement DUREAULT en ce qui concerne la loi de 1890 et sa constitutionnalité.

La Province n'a pas l'intention de faire appel à la décision du juge ARMAND DUREAULT.
La Province n'estime pas être liée par ce jugement.

Ces décisions émanent du bureau du procureur général de la Province MONSIEUR HOWARD PAWLEY du cabinet SCHREYER.

Article 92(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique:

"Dans chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer relativement aux matières entrant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:
A l'occasion, la modification (nonobstant ce qui est contenu au présent acte) de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant gouverneur."
De plus le juge ARMAND DUREAULT rappelait que l'acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1871, donc un an après l'Acte du Manitoba de 1870, confirmant ce dernier. L'Acte du Manitoba avait donc été validé par le Parlement Impérial de Londres. Par conséquent dans l'optique du juge DUREAULT, l'acte du MANITOBA de 1870 avait un statut de nature impériale.

9 février 77

Dans une demande adressée à l'Imprimeur de la Reine, MONSIEUR FOREST et ses avocats demandent la traduction des lois relatives au cas, à savoir:

a) la loi de la ville de WINNIPEG
b) la loi de la cour de comté
c) la loi de la cour du banc de la reine
d) la loi des sommations

et ce, afin de pouvoir plaider en français devant la cour de comté.

Deux de ces lois sont du ressort du ministre de la consommation, des corporations et des affaires internes (M. René Toupin à ce temps-là) et deux du ressort du Bureau du Procureur Général (Monsieur Howard Pawley).

Une estimation officieuse des coûts de traductions donne un chiffre allant de 40 à 50 mille dollars pour 755 pages ou 390 mille mots.

L'imprimeur de la Reine, refuse, sur ordres du Procureur Général de la Province, de procurer ces traductions.

23 février 77

Le procureur général de la province envoie une lettre à M. FOREST lui déclarant que s'il désire avoir la traduction des lois relatives à son cas, il devra payer dix-sept mille dollars. Ces traductions ne seraient pas, cependant, des versions officielles.

Etant donné que le procureur général de la province refusait de donner à M. FOREST la version officielle des quatre lois nécessaires, ce dernier comparaît devant le juge ARMAND DUREAULT demandant à ce que son cas soit remis à une date indéterminée et ce, jusqu'à ce que les quatre lois soient traduites. Cette requête fut approuvée.

MONSIEUR FOREST, avant de passer en Cour du Banc de la Reine et en cour d'Appel demande au procureur général du MANITOBA et au Procureur Général du Canada de se pencher sur son cas, afin de l'expédier plus rapidement.

Les deux procureurs refusent.

17 mars 77

MONSIEUR FOREST dépose en cour du banc de la reine (la seule instance possible) une requête demandant entre autres:

1- une décision à l'effet que les quatre lois nécessaires à son cas soient imprimées et publiées en français (version officielle)

2- un mandement ordonnant au procureur général du Manitoba et/ou le ministre de la consommation, des corporations et des affaires internes, comme ministre responsable de l'imprimerie et la publication des lois manitobaines, de faire en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que ces lois spécifiques soient imprimées et publiées en anglais et en français.

Cette requête rédigée totalement en français, fut acceptée, tamponnée et classée par le greffier adjoint de la cour du Banc de la Reine.

Environ une demi-heure après, cependant, cette requête fut rejetée par le greffier de la Cour du banc de la reine, qui indique qu'il est lié par la loi de 1890, en dépit de la décision du juge DUREAULT. L'ordre du refus émane du juge en chef de la Cour du Banc de La Reine, M. le juge A.S. DEWAR.

LA COUR DU BANC DE LA REINE

Les juges de ce tribunal sont nommés par le gouverneur général en conseil du Canada. La retraite en est obligatoire à soixante-quinze ans. Il y a cinq districts judiciaires au Manitoba: le District judiciaire de l'est (dont le centre est Winnipeg), de l'ouest (Brandon), du centre (Portage-la-Prairie), de Dauphin (Dauphin), et du nord (Le Pas).

Certaines fonctions de ces juges peuvent être exercées par l'arbitre rapporteur et maître Grey Richardson. Celui-ci peut entendre certaines causes qui relèvent de la compétence du juge des référés de la Cour du banc de la reine.

Les juges de la Cour du banc de la reine entendent surtout des causes de première juridiction et des appels des décisions judiciaires de l'arbitre rapporteur.

Un juge de ce tribunal peut entendre les causes criminelles et civiles suivantes:

a) Criminelles - Les infractions par chef d'accusation du Code criminel, relevant absolument de la compétence d'un juge de la Cour du banc de la reine telles que le meurtre, le viol, la trahison; et les causes où le prévenu a choisi d'être jugé par juge et jury.

b) Civiles - Un juge de la Cour du banc de la reine a juridiction dans les cas suivants:

i) Le divorce, et autres cas touchant l'état conjugal, tels que certaines demandes en vertu du "Marital Property Act" et "Family Maintenance Act";

ii) Les affaires testamentaires, de partage de biens; l'interprétation d'un statut, d'un arrêté, d'un testament, d'un acte notarié, d'un contrat; demande pour mandamus, prohibition, et certiorari.

iii) Toutes actions pour dommages-intérêts où la somme excède dix mille dollars; toutes actions pour la récupération de biens, meubles et immeubles autres que la propriété immobilière; demandes d'injonction; ou d'exécution pure et simple d'un contrat; et maintes autres.

On peut en appeler d'un jugement de la Cour du banc de la reine à la Cour d'appel sans l'autorisation de cette dernière, à l'exception des causes criminelles où l'appel est basé sur certains témoignages ou sur une question de fait et de droit.

4 avril 77

MONSIEUR FOREST présente les mêmes documents en français en Cour d'Appel du MANITOBA, lesquels documents sont repoussés par le greffier de la Cour d'Appel.

La raison du refus: ils sont rédigés en français. L'ordre du refus est donné par le juge en chef de la cour d'Appel du MANITOBA.

MONSIEUR FOREST dépose alors à la cour d'Appel du MANITOBA une requête en anglais (de déclaration de ses droits plus les documents en français), imposant au greffier d'accepter l'enregistrement en cour d'Appel des documents déjà soumis et intitulés une "requête et déclarations juridiques".

13 mai 77

Lors de l'audience, l'avocat du procureur général de la province, suggère qu'à cause de l'importance de la cause en instance, celle-ci soit entendue en Cour du BANC DE LA REINE d'abord. Celle-ci après avoir entendu tous les arguments de chaque partie, pourrait rendre une décision qui serait utile à la Cour d'Appel.

Monsieur FOREST et ses avocats décident néanmoins d'aller en Cour d'Appel.

LA COUR D'APPEL DU MANITOBA

Il y a cinq juges qui siègent à la Cour d'appel. Tous sont nommés par le gouverneur général en conseil du Canada et doivent prendre leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans. Il y a quatre sessions de la Cour d'appel à chaque année.

Un juge de la Cour d'appel entend principalement les appels de causes civiles et criminelles. Le droit d'appel est un droit statutaire. La Cour d'appel limite ses cas de première juridiction aux demandes de brefs de certiorari.

Après avoir entendu l'appel, la Cour d'appel peut le rejeter, casser le jugement en appel, reformer ou modifier le jugement, réévaluer les dommages-intérêts, ou ordonner la tenue d'un nouveau procès.

30-31 mai 77

La Cour d'Appel du MANITOBA entend les arguments de chaque partie. Pour M. FOREST, MAITRE ALAIN HOGUE plaide, pour la Couronne MAITRE DALE GIBSON.

22 juin 77

Par une décision de quatre contre un les juges de la Cour d'Appel du MANITOBA décident que M. FOREST doit suivre la voie hiérarchique et retourner en cour du banc de la Reine.

Seul le juge ALFRED MONNIN déclare que la Cour d'Appel peut débattre immédiatement de la constitutionnalité de la loi de 1890.

1 novembre 77

M. FOREST et ses avocats déposent en cour du banc de la reine une réclamation demandant entre autres:

- que la loi de 1890 soit déclarée anti-constitutionnelle
- que la section 23 de l'acte de 1870 soit reconnue comme valable.
- dans l'éventualité où la Cour du Banc de la Reine décide que la loi de 1890 est valide, que la Législature du MANITOBA n'interdisse pas l'utilisation du français oralement dans les tribunaux manitobains.

7 décembre 77

Après le changement de gouvernement, l'avocat du procureur général MAITRE DALE GIBSON est remplacé par MAITRE KERR TWADDLE.
Le nouveau procureur général du MANITOBA MONSIEUR GERALD MERCIER déclare qu'une nouvelle approche est préparée par la couronne:

- M. FOREST a-t-il un intérêt légitime à demander la révision de la loi de 1890?

10 février 78

Le procureur général MONSIEUR GERALD MERCIER, l'avocat de la Couronne MAITRE KERR TWADDLE, MONSIEUR GEORGES FOREST ET MAITRE ALAIN HOGUE se rencontrent pour discuter du bien fondé juridique du cas. Les deux parties sont entendues.

Cette procédure appelée "avis d'interrogation", a été demandée par la province.

MAITRE ALAIN HOGUE la qualifie d'inhabituelle.

10 mars 78

Le Secrétaire d'Etat MONSIEUR JOHN ROBERTS annonce que le gouvernement fédéral pourvoiera des fonds spéciaux pour absorber les frais judiciaires de ceux qui se réclament soit de l'article 93 ou de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord.

MONSIEUR FOREST entre dans cette catégorie qui doit répondre à certains critères:

"1- Ceux qui se réclament de ces articles demanderont à la cour de déterminer dans quelle mesure la loi provinciale contestée accorde la protection voulue aux minorités de langue officielle."

2- "Le gouvernement accordera son appui financier dans les cas où il jugera que la décision de la cour se répercutera sur un nombre de gens assez considérable au sein de la communauté minoritaire de langue officielle."

3- "L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique protège les minorités par son article 93, qui vise l'éducation et les écoles confessionnelles, et par son article 133, qui impose l'usage du français et de l'anglais à l'échelle fédérale et, aussi dans les cours et à l'assemblée législative du QUEBEC."

4- "Le gouvernement fédéral estime qu'il est important que la protection constitutionnelle des minorités de langue officielle fasse l'objet de définitions juridiques claires."

5- "Le gouvernement n'a jamais cessé d'insister, depuis dix ans, pour que les droits des langues officielles soient insérés dans la Constitution."

30-31 mai 78

En Cour du Banc de la Reine aux côtés de MAITRE HOGUE, se trouvent pour le gouvernement fédéral MAITRE LAURENT ROY et JOHN SCOLLIN. Pour la province MAITRE KERR TWADDLE.

18 juillet 78

1- Le juge en chef de la cour du banc de la Reine, A.S. DEWAR, estime que MONSIEUR FOREST a obtenu satisfaction en cour de comté par le jugement DUREAULT, en ce qui concerne la constitutionnalité de la loi de 1890.

2- Il lui refuse un intérêt légitime

3- Il ne tranchera pas sur la question de la constitutionnalité de la loi de 1890.

22 août 78

MONSIEUR FOREST interjette appel devant les juges de la cour d'Appel du MANITOBA

Les raisons invoquées entre autres:

1- La décision du juge était contraire à la loi

2- Le juge a fait erreur en refusant à MONSIEUR FOREST un intérêt légitime.

3- Le juge a fait erreur en refusant à MONSIEUR FOREST d'exercer un "intérêt discrétionnaire".

4- Le juge a fait erreur en refusant d'exercer sa discrétion pour octroyer un redressement de torts à MONSIEUR FOREST.

5- Le juge a fait erreur en ne statuant pas sur les questions constitutionnelles.

21-22-23 février 79

Les cinq juges de la Cour d'Appel du Manitoba sont les suivants:

Juges FREEDMAN, MONNIN, MATAS, HALL et O'SULLIVAN

21 février 79

Après une heure de questions/réponses entre les cinq juges et MAITRE KERR TWADDLE, les juges décident à l'unanimité que MONSIEUR FOREST a un intérêt légitime en demandant la révision de la loi de 1890.

22-23 février 79

Les plaidoiries se sont poursuivies avec les arguments suivants, entre autres:

ALAIN HOGUE pour MONSIEUR FOREST

- La loi de 1890 est ultra vires (anticonstitutionnelle)
- Si cette loi est anticonstitutionnelle, elle est inefficace à cause de la suprématie de l'article 23 de la loi 1870
- La loi de 1890 est invalide parce qu'elle a été passée en anglais
- L'article 23 de la loi de 1870 est la seule loi valable.
- Si la loi de 1890 est valide et efficace, cela n'empêche pas l'utilisation orale du français dans les cours manitobaines.

JOHN SCOLLIN pour le gouvernement fédéral

- Les pouvoirs conférés au MANITOBA, en tant que province du CANADA, ne s'étendraient pas jusqu'à la permission de diminuer les droits en ce qui regarde l'usage du français tels que décrits dans l'article 23 de 1870.
- Les droits linguistiques applicables au MANITOBA en vertu de l'article 23 de la loi de 1870, ont été assurés constitutionnellement par leur validation lors de leur passage devant le Parlement Britannique en 1871.
- Il apparaîtrait comme anormal que le PARLEMENT du Canada soit incapable d'amender une loi impériale mais que la législature provinciale ait ce droit.
- La loi de 1890 tendant à diminuer les droits linguistiques est par conséquent anticonstitutionnelle.

KERR TWADDLE pour la province

- La province aurait le droit de temps en temps d'amender des lois sauf en ce qui concerne la charge du Lieutenant Gouverneur.
- Il n'y a aucune demande expresse, que ce soit dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 ou la loi du Manitoba qui oblige le passage de législation en langue française.
- Le fait que la législation de 1890 n'ait pas été promulguée en français ne devrait pas l'invalider, et il s'agit d'une question de procédure. L'essentiel de la validité est la présentation à la chambre législature et la sanction par le Lieutenant Gouverneur: La décision a été prise en délibérée; elle est attendue dans quelques semaines.

Le 26 février 79

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

La Cour suprême se compose du juge en chef du Canada et de huit juges puînés, nommés par le gouverneur général en conseil du Canada. Au moins trois juges doivent être Québécois. La retraite est obligatoire à soixante-quinze ans ou avant s'il n'est plus en mesure de remplir adéquatement ses fonctions.

Un quorum de cinq juges doit siéger à la Cour suprême. La Cour suprême a, à chaque année, à Ottawa, trois sessions pour l'audition des appels.

La Cour suprême possède, détient et exerce une compétence d'appel en matière civile et criminelle pour tout le Canada.

On en appelle à la Cour suprême d'un jugement de la plus haute cour de chaque province, pourvu que la somme en litige excède dix mille dollars ou qu'il s'agisse d'une procédure de bref de mandamus ou d'habeas corpus. En plus, on peut faire appel à la Cour suprême de renvoi soumis par le lieutenant gouverneur en conseil, ou d'appel avec autorisation du tribunal provincial ou de la Cour suprême.

Les questions importantes de droit ou de faits qui concernent l'interprétation des Actes de l'Amérique du Nord Britannique et la constitutionnalité ou l'interprétation d'une législation fédérale ou provinciale peuvent être soumises par le gouverneur général en conseil du Canada à la Cour suprême, pour audition et examen.

La Cour peut casser les procédures intentées dans les causes qui lui sont soumises. La Cour peut aussi rejeter un appel, ou elle peut altérer le jugement et décerner les ordonnances ou autres procédures de la Cour de première juridiction. En tous cas, la Cour peut, à sa discrétion, ordonner un nouveau procès.

Supplément à La Liberté le 8 mars 1979

(Produit par
la Société franco-manitobaine)